

# MERCURE

SUISSE,

OU

RECUEIL

DE

Nouvelles Historiques , Politiques,  
Litteraires & Curieuses

*May* 1733.



B-1560

A NEUFCHATEL.

---

Chez JONAS GEORGE Galandre.

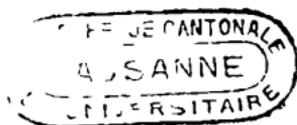
M. DCC. XXXIII.

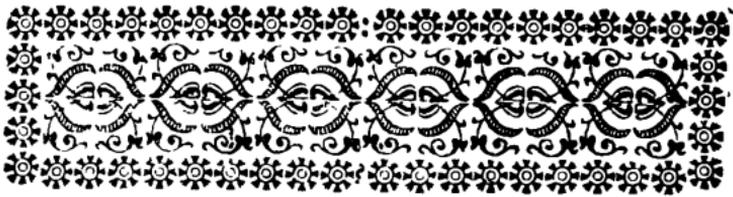
*Avec Approbation.*



# A V I S.

*L'Adresse du Mercure Suisse, est au  
Sr. Daniel Wavre à Neûchâtel : On  
pourra lui adresser franco, les Pièces  
que l'on souhaitera d'y faire inserer.  
Le prix de la souscription est six Li-  
vres tournois par année, argent de  
Neûchâtel.*





# MERCURE SUISSE,

O U

RECUEIL DE NOUVELLES  
HISTORIQUES, POLITIQUES,  
LITTERAIRES ET  
CURIEUSES.

*May* 1733.



*NOUVELLES HISTORIQUES  
ET POLITIQUES.*

ALLEMAGNE.

VIENNE. Le 23. du mois passé,  
l'Empereur étant à cheval vit passer en re-  
vuë le Régiment de Dragons du Prince  
Eugène de Savoye; Ce Grand General, qui  
étoit à la tête de son Régiment, salua  
S. M. I. de l'Epée. L'Empereur accom-  
pagné

pagné du Duc de Lorraine, passa par tous les rangs & parut fort satisfait de la beauté de ce Corps, qui défila ensuite devant l'Impératrice & les Serenissimes Archiduchesses. C'est le 3. Empereur devant lequel le Prince Eugène a eu l'honneur de passer en revue à la tête du même Régiment.

L. M. I. partirent le 25. du passé pour Laxembourg; où la Cour est actuellement; son Voyage de Carelsbadt étant rompu. Le Comte de Luzelbourg & le Baron de Zech, Ministres Plénipotentiaires de l'Electeur de Saxe, ont de fréquentes Conférences avec le Ministère Impérial; Ils sont accueillis si gracieusement, que l'on ne sauroit douter qu'il ne règne entre les deux Cours, une parfaite intelligencé & une confiance mutuelle. S. M. I. doit envoyer incessamment un Ministre distingué à la Cour Electorale, & on assure que les Negociations sont si avancées, que l'Empereur & l'Electeur sont à la veille de se lier de la manière la plus étroite, pour la conservation des Interêts des deux Augustes Maisons.

L'Empereur, après avoir consulté les Puissances Alliées, sur la réponse qu'il devoit

voit faire à la Déclaration de S. M. T. C. au sujet de la Pologne ; a donné une Contre-Déclaration, qui a été envoyée à la Cour de France & notifiée par les Ministres Impériaux, aux principales Cours de l'Europe. Elle porte entr'autres „ Que „ S. M. I. n'a pas jugé à propos de faire „ attention à certaines insinuations „ faites en Pologne. Qu'elle est résoluë „ de maintenir les Polonois dans la liberté „ de se choisir un Roy: Qu'Elle les „ assistera de toutes ses forces contre ceux „ qui voudroient les y gêner, quand même „ ces derniers auroient en vuë un Prince „ qui lui seroit d'ailleurs agréable &c. Cette Contre-Déclaration finit a peu près en ces termes. „ Souverain dans ses Etats „ Héréditaires, S. M. I. n'a aucun Com- „ pte à rendre sur la marche de ses Troupes „ en Silésie: La Justice qui est toujours „ la Règle de sa conduite, ne doit laisser „ aucun doute sur le but qu'Elle se „ propose, & Elle fera paroître en cette „ occasion, comme en toute autre, autant „ d'équité pour les Droits d'autrui, „ que de fermeté à soutenir les siens & „ ceux de ses Alliez &c.

On continuë avec succès les nouvelles

velles Levées qui se font dans le Royaume de Bohème ; Il se fait nombre de Recrues en cette Ville, comme aussi en Suabe, en Franconie, dans la Westphalie & ailleurs, pour compléter divers Régiments. S. M. I. ne changera rien aux arrangements Politiques & militaires, qui ont été pris dans son Conseil, au sujet des affaires de la Conjoncture présente. On assure que quelques Régiments qui sont en Hongrie, ont ordre de se mettre en marche, pour aller renforcer les Garnisons des Forteresses Impériales sur le Rhin & dans les Païs-bas Autrichiens, & quelques autres doivent s'approcher des frontières de Pologne. Les Troupes qui composeront le Camp de Silesie, sont aussi en marche pour s'y rendre, & former ce Camp vers le 15. de ce mois. Le Comte de Nesselroth, Commissaire General des Guerres, est parti pour y faire transporter les Munitions nécessaires.

Les brouïlleries entre le Magistrat & les Bourgeois de Mulhausen, ne sont pas encore terminées ; Ces derniers qui sont les Maitres de la Ville, en ont constamment refusé l'entrée aux 300. Hommes de la Commission Impériale ; En sorte que  
les

les Cours de Berlin , Hanover & Wolfenbutel , chargées de cette Commission , ont été contraintes d'en augmenter le nombre , jusques à près de 2000. hommes. Ces Troupes , qui se sont mises en marche le 7. de ce mois , ont ordre d'employer la force en cas de résistance. Il y a apparence que les Habitans de cette Ville ouvriront leurs portes , pour prévenir leur ruine totale , & on le presume avec d'autant plus de fondement , que plusieurs des principaux Mutins ont déjà pris la fuite ; Entr'autres le nommé Sander qui en étoit le Chef.

**BERLIN.** Le Roy vint le 1. de ce mois de Potzdam en cette Ville , & assista aux Noces de M<sup>lle</sup>. de Grumbkou , fille du General de ce Nom , qui épouse Mr. le Chambellan de Knesbeck. S. M. étoit accompagnée des Princes d'Anhalt-Bernbourg & de Holstein , de même que des Generaux & Officiers de l'Etat Major. Elle se rendit ensuite chez S. A. R. Madame la Margrave Albert , à qui S. M. présenta le Prince d'Anhalt-Bernbourg , & demanda en même tems la Princesse Sophie-Frederique-Albertine en mariage

ge pour ce Prince ; Ce que Madame la Margrave accorda avec beaucoup de grace. Cette Princesse Fiancée est la 2. fille du feu Margrave Albert, Oncle du Roy ; La Princesse sa sœur ainée, est mariée au Duc de Saxe-Eysenach. Les Nôces du Prince de Bernbourg se célébreront à Potzdam le 23. Juin. La Cérémonie du Mariage du Prince Royal avec la Princesse de Beveren, demeure toujours fixée au 12. du mois prochain ; & celle des Nôces du Prince de Beveren avec la Princesse Charlotte, au 1. Juillet.

Le Camp qu'on doit former à Landzberg sur la Warbe, sera composé de 36. Escadrons & de 10. Bataillons, savoir 11. Escadrons du Régiment de Bareith Dragons ; 11. de Schulenburg Grenadiers à cheval ; 7. de Platen Dragons ; 5. de Sonsfeld ; 1. de Gendarmes & 3. de Hussars ; 2. Bataillons du Regiment du Margrave Louis ; 2. de Grumbkovv ; 2. de Borck ; 2. de Jetz ; & 2. du Prince Charles.

Le Major General de Birckholz ; Ministre de Saxe, eut Audience du Roi sur la fin du mois passé ; au sujet de la prochaine Election d'un Roi de Pologne,  
pour

pour laquelle la Cour de Saxe cherche d'engager S. M. à s'interresser en faveur de S. A. R. & E.

La Cour ne fera de réponse positive au Marquis de la Chetardie Ministre de France, sur la Déclaration de S. M. T. C. touchant la Pologne, qu'après en avoir concerté avec les Cours de Vienne & de Petersbourg; Cependant on a insinué à ce Ministre; „ qu'on ne prétendoit pas „ troubler les Polonois dans leurs liber- „ tés & priviléges, & que chaque Puif- „ sance pouvoit dans son País disposer „ de ses Troupes, selon son bon plaisir &c.

RATISBONNE. Le Secretaire du Ministre de Brunsvick-Hanover est parti pour Bergtolsgaden, où il va chercher les Emigrans Saltzbourgeois, qui doivent s'établir dans les Etats de S. M. B. en Allemagne. Il a ordre de payer le Droit de sortie pour ceux qui ne sont pas en état de le faire, afin de ne pas retarder leur départ.

Les Ministres de la Diette résolurent sur la fin du mois passé, d'envoyer 6000. fl: à Philisbourg, pour les employer à réparer les Fortifications de cette Place.

Le Commandant de Kehl, a écrit depuis peu deux Lettres à la Diette de l'Empire, par ordre du Conseil Aulique de Guerre, dans lesquelles il prie instamment de lui envoyer les Munitions & provisions nécessaires pour l'entretien de 3000. hommes, dont il peut avoir besoin pour soutenir un Siège, au cas qu'il soit attaqué. On travaille avec beaucoup de diligence à réparer les Forteresses de Fribourg & de Vieux Brisac, & on y envoie aussi toutes sortes de provisions & Munitions de Guerre, afin de mettre ces deux Places à l'abri de toute surprise. Il y a présentement 50. mille 259. florins, dans la Caisse de l'Empire, provenant du Subside des six mois Romains accordés dernièrement pour réparer les fortifications de Philisbourg & de Kehl.

**D R E S D E.** Le 15. du mois passé, cette Capitale, rendit hommage à nôtre Serenissime Electeur, avec les Cérémonies accoutumées; & avec tant d'acclamations de la part de tous les Assistans que S. A. E. y parut fort sensible. Un tendre respect étoit peint sur le Visage des Peuples, & une véritable satisfaction  
sur

sur celui du Souverain, de laquelle il donna même des marques éclatantes. La Noblesse du País qui avoit été mandée, rendit aussi son hommage ce jour là, de même que les Communes de 22. Villages des environs, qui s'étoient rendus dans cette Ville pour ce sujet. Le Docteur Marperger, premier Prédicateur de la Cour, fit un Sermon dans la Chapelle du Château, sur l'Acte que l'on alloit faire. A l'issue de cette Prédication, les Conseillers Privés, les Conseillers de Cour, ceux de Justice & la Noblesse, prêterent, en Corps, Serment de fidélité, & rendirent hommage à S. A. E. Mr. De Miltitz Président du Conseil Privé, fit au nom du Sérénissime Electeur, un Discours pathétique à toute l'Assemblée, dans lequel il dit entre autres ; „ Que l'Intention & la résolution invariables du Souverain étoient „ que tous ses sujets restassent dans la „ pleine jouissance de leurs privilèges ; „ & que le Prince Royal Electeur, les „ y maintiendrait en tous tems & en toutes occasions. Mr. De Grunroth, au nom de la Noblesse, répondit par un autre Discours fort respectueux, „ remerciant S. A. R. de ses bontés, & l'assurant

„ durant de leur fidélité inviolable ; ajoutant , que les Nobles comptoient fermement sur la promesse qu'Elle vouloit bien leur faire. Cette première Cérémonie fut achevée à 10. heures & demie. L'Electeur se rendit ensuite à l'Hôtel de Ville, où les Magistrats, les Docteurs les Avocats, les Membres des Collèges & plusieurs personnes de distinction étoient assemblés. Mr. De Miltitz, porta encore la Parole du Prince ; & Mr. Schrötter Syndic & Conseiller des Appellations, répondit par une très belle Harangue. Le Souverain ayant reçu l'hommage, se rendit sur un Balcon, construit exprès pour cette Cérémonie, & qui donnoit sur le nouveau Marché. Ce fut de là que l'Electeur se montra au Peuple, assemblé dans la Place, qui fit aussi son hommage, & cria à plusieurs reprises. *Vive Frederic Auguste nôtre Gracieux Souverain.* L'ordre qui fut observé dans toutes ces Cérémonies, le Zèle des Sujets, & les témoignages de l'affection du Prince, ont causé une satisfaction réciproque & universelle.

Le Prince Royal & Electeur partit le 17. au soir pour Hubertsbourg, où il

a resté deux jours , & s'est rendu ensuite à Leipzig , pour y recevoir l'hommage qui lui fut rendu le 21. De là S. A. E. a passé dans les autres endroits que nous avons indiqué le mois précédent , pour les mêmes Cérémonies , qui ont toutes été très magnifiques.

Les Chefs des Régiments ont reçu ordre de compléter incessamment leurs Troupes , & de se tenir prêts à marcher , afin de camper lors que la Cour le jugera à propos. Les Nouvelles que l'on reçoit de Varsovie , paroissent favorables aux Prétensions de nôtre Electeur , & notwithstanding les résolutions que l'on dit avoir été prises par plusieurs Diétines , de n'élire qu'un Piaste , nôtre Cour ne perd pas ses espérances ; Elle se flate au contraire , que le parti nombreux que S. A. E. a dans la République , fera reussir heureusement ses desseins.

## P O L O G N E .

V A R S O V I E . Le General Bauditz  
& le Comte de Wakerbarth , Ministres  
Plénipotentiaires de S. A. R. l'Electeur  
de

de Saxe, arrivèrent en cette Ville le 22. du mois passé : Ils prennent le Titre de Commissaires de S. A. E. & l'on dit qu'ils sont particulièrement chargés de régler les prétentions de la Cour de Saxe & les dettes du feu Roi Auguste, qu'on prétend monter à 3. millions d'Escus. La suite de ces Ministres est fort nombreuse & ils figurent ici avec distinction. Jamais on n'a vu en cette Ville une si grande affluence de Monde: Les Vivres sont fort chers; nonobstant les Régléments publiés pour y faire venir l'abondance.

Le 27. du mois passé, on fit l'Ouverture de la Diète de Convocation avec les Cérémonies accoutumées. Les Nonces étant entrés dans leur chambre, Mr. Ozarovvzki, Maréchal élu à la dernière Diète, tint le Bâton, & assigna aux Nonces les Places qu'ils devoient occuper, suivant le rang de leurs Palatinats; Ce qui dura près de trois heures. Mr. Ozarovvski voulut ensuite faire l'Ouverture de la Diète; mais Mr. Lubiniecki, Nonce de Czernichovie s'y opposa, & se plaignit de ce qu'à la dernière Diète, on l'avoit mis hors de la chambre, sous prétexte qu'il

qu'il avoit été élu au delà du Nombre que son Palatinat avoit droit d'envoyer aux Diettes ; & que comme il avoit protesté contre l'Élection d'un Maréchal ; celle qui avoit été faite en faveur de Mr. Ozarovvski , ne pouvoit être tenuë pour légitime , & que par conséquent il ne pouvoit tenir *ad interim* le Bâton dans celle ci. Pour prevenir les suites de cette Opposition, Mr. Ozarovvski accompagné de quelques Nonces, alla trouver Mr. Lubinieski à sa place, & lui dit tant de raisons, qu'enfin on trouva le moyen de l'appaiser. Cet obstacle levé ; Mr. Ozarovvski ouvrit la Session par un beau Discours, tendant à recommander aux Nonces l'union & l'amour pour le Bien public, & à les prier de procéder incessamment, *per Turnum*, à l'Élection d'un Nouveau Maréchal. Le Discours fini, Mr. Oghinski Nonce Lithuanien, se leva & dit, qu'on ne pouvoit rien entreprendre avant que les Dissidens \* qui étoient parmi eux, eussent été mis dehors, alléguant qu'il étoit trop dangereux pour la Religion que d'autres que des Catholiques fussent admis aux affaires du Gouvernement. Il parla  
avec

\* Ce sont les Protestans ou Non Conformistes.

avec tant de vivacité, qu'il dit, que si les Dissidens ne sortoient de bonne grace, il faloit les jeter par les fenêtres. Cette expression porta le Stolnitz de la Couronne, Nonce de la Grande Pologne, à lui repliquer, qu'il y alloit trop vite, & que qui vouloit jeter quelqu'un par la fenètre, en devoit être bien près lui même. Il s'éleva là dessus de grands débats; tout le Monde se leva: Les Nonces Dissidens, ne voulurent pas se défister de leurs Droits, & les autres persistèrent à ne pas leur accorder l'activité. On jugea à propos de demander la Solution de la Session; mais Mr. Bukovvski s'y opposa & n'y consentit qu'après qu'on lui eut promis la première Voix pour la Session prochaine. Surquoi Mr. Ozarovvski limita la Session pour le lendemain. Plusieurs prétendent que la Diette de Convocation, pourroit bien se changer en une Confederation generale, dont le but seroit de s'unir pour le maintien des droits du Royaume, des prerogatives de la Noblesse, & sur tout de la liberté des Suffrages dans l'Electi-on d'un Roy. Quoi qu'il en soit, chacun est dans une impatience extrême d'apprendre ce qui se passera à cette Diette. Les  
délibéra-

délibérations de la Pologne, sont présentement l'objet des Spéculations & le premier mobile des résolutions des principales Cours de l'Europe. Châcune de ces Cours se détermine à porter ou à exclure tel ou tel Candidat, en vuë de ses interêts particuliers, toujourns cependant sous le Specieux prétexte de conserver une entière liberté de suffrage à la Nation Polonoise. Ce Trône, quoi que rempli d'une infinité de désagrémens ne laisse pas que d'être extrêmement brigué; On prodigue l'or à pleines mains & l'on transporte continuellement des sommes prodigieuses en cette Ville; qui sont destinées à cet usage. L'apparence d'une Récolte aussi riche, ouvre les yeux des plus indifferens, & il se trouveroit en bien des endroits, des Moissonneurs qui ne seroient pas fâchés de s'aider à la cueillir.

## R U S S I E.

PETERSBOURG. La Cour du Prince Antoine-Ulrich de Beveren a été augmentée jusqu'à 40. Personnes: Ce Prince est toujours traité avec beaucoup de distinction au Palais, & il s'attire par ses  
 C manié-

manières gracieuses l'amitié de tout le monde. On travaille aux préparatifs d'un beau feu d'artifice, pour le tirer le jour que S. M. Imp. Cz. déclarera le mariage de ce Prince avec la Princesse de Meklenbourg.

Le Voyage de l'Impératrice pour Revel & Riga est résolu; On fait divers préparatifs à cette occasion: Et quoy que S. M. I. ne soit pas encore déterminée, si Elle ira par terre ou par eau; On équipe cependant le Vaisseau de Guerre dont le feu Empereur se servoit dans ses Voyages, & l'Imperatrice s'y embarquera, au cas qu'Elle prenne le parti d'aller par Mer.

Le Camp qui doit se former près de Riga, sera composé des Régiments mis sur le pié Allemand, au nombre d'environ 30. mille hommes. Les Troupes destinées à former ce Camp, devoient se mettre en marche vers le milieu de ce mois; & l'on assure que le General Comte de Munich en aura le Commandement.

L'Imperatrice a donné au Secrétaire de France, sa réponse à la Déclaration, que S. M. T. C. lui avoit fait notifier, concernant les affaires de Pologne. Cette Réponse, dit-on, n'est pas des plus satisfai-

tisfaisantes pour la Cour de France.

Mr. le Comte De Levvolde, Ambassadeur de S. M. Cz à Varsovie, a reçu ordre, dit-on, d'appuyer les intérêts de S. A. E. de Saxe, à la prochaine Election d'un Roy.

## S U E D E.

**STOKOLM.** Sayd Effendi, Envoyé de la Porte Ottomane, arriva en cette Ville le 13. du passé; Il fut reçu à la descente du Vaisseau, par le Baron de Crohstern, Grand Maître des Cérémonies, & par le Baron de Duben, Chambellan, qui le conduisirent dans un des Carrosses du Roy, au Logement qui lui avoit été préparé; Ce qui se fit au bruit du Canon.

Les Régimens qui sont en quartiers aux environs de cette Capitale, ont reçu ordre de se tenir prêts à passer en revue devant le Roy; & S. M. doit aussi aller dans le courant du mois à Carelsroon, pour voir les Vaisseaux de Guerre qui y sont.

Mr. De Bestuchef, Envoyé de l'Impératrice de Russie en cette Cour, a

fait à S. M. S. une Declaration au nom  
 de la Czarine, portant „ Que S. M. I.  
 „ de toutes les Ruffies, avoit été infor-  
 „ mée, qu'à l'occasion de la future  
 „ Election d'un Roy de Pologne, il s'é-  
 „ toit formé dans ce Royaume diver-  
 „ ses Factions, & que même quelques  
 „ Puiffances se préparoient à se mêler de  
 „ cette affaire, dans la vüe de favori-  
 „ ser l'un ou l'autre Parti; ce qui pour-  
 „ roit avoir des suites funestes, capa-  
 „ bles de produire des Troubles & des  
 „ Discordes domestiques; ou même  
 „ d'allumer une Guerre, qui pourroit  
 „ devenir générale: Que d'un autre  
 „ côté, il n'y a point de Potentats  
 „ qui ignorent que toutes les Maxi-  
 „ mes de S. M. Imp. Czar. tendent à  
 „ la conservation de la Paix & de la  
 „ Tranquilité, non seulement dans ses  
 „ Etats; mais même dans toute la  
 „ Chrétienté; ensorte que S. M. Imp.  
 „ de toutes les Ruffies, se flatoit, que  
 „ Sa Maj. Suéd. voudroit bien entrer  
 „ dans des vües si salutaires; d'autant  
 „ plus qu'Elle est la principale Garante  
 „ de la Paix d'Oliva, & qu'Elle ne  
 „ doit point souffrir qu'aucun des Par-

May 1733.

213

„ tis ait recours à la voïe des Armes ,  
„ lors qu'il s'agit de l'Electïon , &c.

## D A N N E M A R K.

COPPENHAGUE. Outre l'Escadre qui étoit destinée pour escorter le Roi en Norvegue, S. M a encore ordonné d'en equiper une autre de 9. Vaisseaux de Ligne & deux Frégates. Le 2. de ce mois, on embarqua les Equipages du Roi à bord des Vaisseaux destinés à ce transport, & le depart est fixé au 16. du Courant,

## F R A N C E,

PARIS. Le 3. de ce mois, le Marquis de Rossignano, Ambassadeur de Sardaigne, fit son entrée publique en cette Ville avec les Cérémonies ordinaires: Mr. le Maréchal Duc d'Etrées & Mr. Herbert Introducteur des Ambassadeurs, allèrent le prendre dans les Carosses de L. M. au Couvent de Pic-pus, pour le conduire dans son Hôtel. Tout le Cortège de S. E. étoit en petit Deuil, & Il fut accompagné des Carosses des Princes & Princesses

Princesses de la Cour. Mr. l'Ambassadeur arrivé à son Hotel, fut complimenté de la part du Roy, par le Duc de Rochecouart, Premier Gentil-homme de la Chambre; de la part de la Reine, par le Comte de Tessé son Premier Ecuyer; & de la part de Madame la Duchesse d'Orléans, par le Marquis de Crevecoeur, Premier Ecuyer de cette Princesse. Le 5. le Prince de Guise & Mr. Hebert allèrent prendre Mr. l'Ambassadeur dans les Carrosses du Roy & de la Reine, & le conduisirent à Versailles, où il eût sa première Audience publique du Roy: Il fut aussi conduit à celle de la Reine, de Msgr le Dauphin & de Madame de France.

L'Abbé de Courtenai, est mort le 5. de ce mois âgé de 88. ans. C'est le dernier de la Maison de Courtenai, issuë du Sang des Rois de France, laquelle, depuis que l'Auguste Maison de Bourbon est montée sur le Trône, a fait diverses Protestes, pour les Droits qu'Elle prétendoit avoir à la Couronne.

Mr. de la Garenne, Gentil-homme du Maine, mourut le 3. à une de ses Terres, âgé de 101. ans. Il jouissoit depuis plusieurs années de 35500. Livres de Rentes,

res , pour une action de 300. Livres qu'il avoit pris à la Tontine , étant resté seul de sa Classe. Mr. De Coustou l'ainé , Sculpteur ordinaire du Roy , Chance ier & Recteur de l'Academie Royale de Peinture & Sculpture , connu par un grand nombre d'excellents Ouvrages , mourut le 1. du Courant , âgé de 77. ans. Il travailloit depuis quelques années au Passage du Rhin par l'Armée de France ; Ouvrage en Marbre , qui devoit être placé dans le Salon de la Guerre au Château de Versailles.

Il y a une année qu'une femme accoucha de Trois Garçons ; desquels la Reine eut la bonté de faire prendre soin. Cette même Femme vient encore d'accoucher de 4. garçons vivans , & elle se flatte que S. M. lui accordera la même grace.

Le Mars, Vaisseau de la Compagnie des Indes , arriva sur la fin du mois dernier au Port d'Orient , venant de Moca. Les Directeurs ont appris par cette occasion , que leur Vaisseau le Bourbon , attendu en France il y a plus de six mois , avoit été obligé par une furieuse tempête de relâcher à l'Île de Bourbon , où il

il étoit entré fort maltraité & faisant eau de toutes parts ; enforte qu'on a eû en débarquer d'abord toutes les Marchandises, le Vaisseau n'étant plus en état de faire le Voyage. Sur cét avis on a fait partir un autre Vaisseau, pour prendre sur son Bord l'Equipage & les Marchandises qu'on fait monter à plus de 2. millions 500. mille Livres.

Une Compagnie de 12. Personnes, dont Mr. De Puisneuf est le Chef, a acquis par un Traité fait avec le Roi 120. Charges restées invendues de la dernière création des Charges des Ports : On aliène à cét effet à perpétuité en faveur de cette Compagnie, les Droits de ces Charges qui se perçoivent sur les Vins ; moyennant qu'elle paye à S. M. 4. Millions en Effets Royaux & 28. Millions en argent.

La Déclaration du Roy Très Chrétien, au sujet des affaires de Pologne, qui a été notifiée au Primat par Mr. De Monti, a beaucoup encouragé le parti affectonné au Roy Stanislas ; ses Créatures augmentent considérablement ; La plus grande partie de la petite Noblesse se déclare en sa faveur ; & nôtre Ambassadeur employe

employe tous ses soins & toute son habileté pour les Intérêts de ce Prince. On travaille à un Ample Mémoire pour servir de Réponse à ce qui a été allegué par les Ministres de quelques Puissances, lesquelles fondent entr'autres les mesures qu'elles prennent, sur le Traité de Paix conclu le 3. Novembre 1716. entre les Confederez & les Troupes Saxonnnes.

On avoit lieu de croire que les Sages mesures que la Cour avoit prises, pour faire régner la Paix dans l'Eglise, seroient suivies d'heureux succès; & on s'attendoit que tous les troubles occasionnés en France, par la Constitution *Unigenitus*, seroient entièrement étouffés; Mais on a la douleur de voir que ces Divisions recommencent & l'on a lieu d'en craindre les suites. La conduite de divers Prélats, qui ne veulent point accorder de Dénisloires aux Ordinans, & point de pouvoirs aux Prêtres; Celle des Confesseurs qui refusent l'absolution aux Pénitens, ou des Pasteurs qui privent leurs Paroissiens des Sacremens, & même les Enfans de la première Communion, si tous ceux là n'acceptent, comme un Article de Foy essentiel la Constitution *Unigenitus*; Cette

conduite trop sévère & mal entendüe, a occasionné beaucoup de Plaintes portées au Parlement, qui tint plusieurs Séances vers le milieu du mois dernier, afin de délibérer sur les moyens d'empêcher de pareils désordres. Le Maréchal Duc de Villars, se trouva à la première Séance, & précisément lors que les Chambres assemblées, commençoient à mettre cette importante matière sur le tapis. Il fut le seul Duc & Pair, qui assista à cette Assemblée. Le Discours qu'il fit roula „ sur „ le Zèle ardent & invariable que la „ Compagnie a toujourns témoigné dans „ les circonstances même les plus fâcheu- „ ses & les plus délicates; exhortant les „ Magistrats en des termes également „ Majestueux & pathétiques, à se main- „ tenir toujourns dans de si louables dis- „ positions &c.

Outre les plaintes ci-devant énoncées: les Gens du Roi, remirent à la Cour avec leurs Conclusions, un Mémoire en forme de Manifeste, intitulé, *Réflexions pour les Evêques de France*. On ne sera pas fâché de savoir ce qui a donné naissance à cèt Ouvrage. Les Evêques Constitutionnaires, avoient ré-  
solu

solu entr'eux il y a déjà quelque tems de demander à Clément XII. un Bref qui les autorisât à rompre toute liaison & tout commerce avec les Evêques Appellans, & avec quiconque refuseroit d'accepter la Bulle *Unigenitus* comme Règle de foy. En conséquence de cette résolution, ils dressèrent un Mémoire, que Mr. Languet Archevêque de Sens écrivit, dit-on, de sa main. Ils le signèrent conjointement & l'envoyèrent à Rome, avec plusieurs Lettres particulières à divers Cardinaux, dans lesquelles, aussi bien que dans leur Mémoire, ces Prélats se plaignent, non seulement de la conduite du Parlement; mais encore de celle de la Cour, qu'ils accusent d'abandonner les intérêts les plus essentiels de la Religion; (c'est-à-dire ceux de la Constitution) Cependant afin de justifier leur Démarche; Ces Evêques Constitutionnaires ont lâché, dans le public, les Réflexions mentionnées cy devant, dans lesquelles on adopte les mêmes Principes posés dans les Mandemens du Cardinal de Bissy, de l'Archevêque d'Arles, de l'Evêque de Laon &c, lesquels avoient été ci devant supprimés ou condamnés,



» de l'idée qu'on voudroit donner de l'é-  
» tat présent des Affaires de l'Eglise.  
» On ne craint point de rapeller à ce  
» sujet, l'image de ces tems funestes,  
» dignes d'un éternel oubli, où les  
» Troubles de la Religion firent éprou-  
» ver à nos Pères l'extrémité des plus  
» grands maux. Ce n'est pas assez de  
» nous menacer de les voir renaitre,  
» Peu s'en faut qu'on ne les préfere à  
» la situation du tems où nous som-  
» mes, & que l'on ne forme des Vœux,  
» pour voir succeder à sa place de pa-  
» reils malheurs.

» La moderation des Prélats les  
» plus sages & les mieux intentionés, est  
» décriée. Au gré de ce Libelle témé-  
» raire, il n'y aura plus de vray Zèle,  
» que celui qu'on verra toujours prêt  
» à se porter aux partis extrêmes, plus  
» de difficultés dans l'Eglise qui ne soi-  
» ent fatales, plus de troubles qui se  
» puissent appaiser charitablement, plus  
» de dissentions qui ne produisent  
» un Schisme, dont l'Auteur semble en-  
» visager les suites avec une espèce de  
» satisfaction.

» Ce Schisme, en effet, est l'objet  
» qu'il

„ qu'il se propose. C'est, dit-il, la seule  
 „ ressource qui reste aux Evêques dans la  
 „ Cause qu'ils soutiennent, & dans l'u-  
 „ sage de l'Autorité & du Caractère Di-  
 „ vin dont ils sont revêtus. Ou plutôt,  
 „ si on l'écoute, ce Schisme est formé: Il  
 „ existe; & la foiblesse des Prélats est  
 „ seule cause de ce qu'il n'a pas encore  
 „ éclaté.

„ Nous ne faisons, *Messieurs*, que  
 „ vous tracer une légère idée des excès  
 „ que renferme cèt Ecrit. La fidélité  
 „ même de la Cour s'y voit attaquée,  
 „ & sensible autant qu'on le sauroit  
 „ être à un reproche si contraire aux  
 „ véritables sentimens dont Elle sera  
 „ toujours pénétrée, Elle verra en mê-  
 „ me tems avec encore plus d'indigna-  
 „ tion, les traits injurieux qui sont por-  
 „ tés jusqu'à la Majesté Royale.

„ Graces au Ciel! de tels Ecrits  
 „ sont impuissans. La fureur qui les  
 „ dicte, de quelque côté que se por-  
 „ tent ses excès, ne sauroit qu'inspirer  
 „ de l'averfion & de l'honneur, pour peu  
 „ qu'on l'envisage de sang froid, & fait  
 „ d'autant mieux sentir l'avantage & la  
 „ nécessité d'une conduite modérée.

„ Mais

Mais leur licence & leur scandale doi-  
 vent être réprimés : Et pour obtenir  
 contre celui cy la condamnation qu'il  
 merite , nous avons pris les Con-  
 clusions par écrit, que nous laissons  
 en ce moment à la Cour.

Les Gens du Roy retirés ; on pro-  
 nonça l'Arrêt suivant. Vû le Libelle  
 intitulé : *Reflexions pour les Evêques*  
*de France* ; La matière sur ce mise en dé-  
 liberation. La Cour a ordonné & ordon-  
 ne que ledit Libelle sera laceré & brulé  
 en la Cour du Palais, au pied du Grand  
 Escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la  
 haute Justice, comme injurieux à l'Au-  
 torité Royale, & à l'Honneur des Par-  
 lemens, excitant au Shisme, & ten-  
 dant à la sédition. Fait inhibitions  
 &c. &c.

Cèt Arrêt du Parlement étonna  
 les Evêques, Auteurs ou Protectors du  
 Libelle ; Ils tinrent plusieurs Assemblées  
 chés le Nonce, ils écrivirent de nouveau  
 à Rome, pour demander au Pape les  
 secours les plus prompts & les plus vifs,  
 contre leurs Adversaires. Le Parlement de  
 son côté prévoyant l'orage, a été oc-  
 cupé très serieusement, dans les Séances  
 que

que les Chambres assamb'ées, ont tenues à huis clos, à chercher des Remedes efficaces à un mal si pressant.

Le 25. du mois dernier, le Parlement rendit un Arrêt célèbre sur ces matières, à l'occasion de deux Livres, qui lui furent dénoncés par les Gens du Roy; L'un intitulé *Nouvelle Défense de la Constitution*, où l'on démontre qu'Elle est Règle de Foy &c. Et l'Autre, *Traité de l'Amour de Dieu &c.* deux Ouvrages de l'Abbé le Pelletier Chanoine de Rheims, & dont le dernier est même dedié au Roi. Nous rapporterons simplement la substance des Conclusions des Gens du Roi, & le précis de l'Arrêt de la Cour, pour nous renfermer dans les bornes de la brieveté. M. Gilbert De Voifins portant la parole dit. „ Que s'il falloit regarder la Bulle comme Règle de Foi, il „ faudroit aussi de toute nécessité regarder comme Hérétiques, plus des „ deux tiers du Royaume, qui embrassent „ le sentiment contraire: Que les Livres „ qu'il denonçoit à l'Auguste Tribunal, „ ne respiroient que le trouble, la confusion & le Schisme, & qu'ils ne ten-

doi-

„ doivent qu'à flétrir la Mémoire , l'hon-  
 „ neur, la réputation , l'Orthodoxie de  
 „ plusieurs Prélats d'une éminente Sain-  
 „ teté; comme aussi d'un grand nom-  
 „ bre de Docteurs, d'une science dis-  
 „ tinguée & d'une probité reconnüe:  
 „ Qu'il requeroit donc, au Nom du  
 „ Roi, que la Cour ordonnât une Dé-  
 „ putation à S. M. pour la prier avec  
 „ instance d'étouffer au plûtôt les Semen-  
 „ ces de tant de Maux, qui n'annon-  
 „ çoient que la Sédicion & la revolte &c.

Eux retirés, on alla aux opinions.  
 Ils étoient au nombre de 158. Conseillers,  
 dont 60. suivirent les Conclusions des  
 Gens du Roi; savoir d'envoier une Dé-  
 putation à S. M. Mais 98. allèrent plus  
 loin, faisant sans doute attention que le  
 mal étoit trop pressant, pour souffrir au-  
 cun délai. Après plusieurs débats, qui  
 roulèrent moins sur le fonds, que sur la for-  
 me & qui firent durer la Seance, depuis  
 les 10. heures du matin, jusqu'à 4. heu-  
 res après midi: On dressa l'Arrêt, con-  
 formément à la pluralité des Sufrages.  
 Voici succinctement ce qu'il ordonne „ Que  
 „ ces Livres seront supprimés, comme  
 „ contenant des propositions séditieuses.

33 contraires au respect dû au Caractère  
 33 & à la Personne de plusieurs Prélats,  
 33 à l'honneur & à l'Autorité des Parle-  
 33 mens, excitantes au Schisme, & ten-  
 33 dantes à troubler l'ordre & la tranquillité  
 33 publique, en proposant la Constitution  
 33 *Unigenitus* comme Règle de Foi. Fait  
 33 défenses à toutes personnes, de quelque  
 33 état & condition qu'elles soient, de fai-  
 33 re à l'occasion de ladite Constitution  
 33 aucun Acte, ou Ecrit, tendant au Schif-  
 33 me, à peine d'être procédé extraordi-  
 33 nairement contre les Contrevenans:  
 33 Ordonne qu'il sera informé contre l'Au-  
 33 teur desdits Livres; comme aussi con-  
 33 tre le Frère Coiffrel \* des faits por-  
 33 tés en la dénonciation mentionnée en  
 33 l'Arrêté du 15. de ce mois &c.

L'Arrêt ci dessus mentionné, est  
 notable dans toutes ses circonstances. Voi-  
 la le Parlement aux prises, avec le Pape  
 & avec tous les Prélats Constitutionnai-  
 res. Ces derniers se plaignent haute-  
 ment, que ce Tribunal ait osé, disent-ils,  
 prononcer directement contre la Déclara-  
 tion du Roy, du mois de Mars 1730.

où  
 \* Desservant de St. Medard, qui à l'occasion de la  
 Constitution, a refusé d'administrer les Sacremens à une  
 personne, qui en a porté plaintes au Parlement.

où S. M. ordonne , étant dans son Lit de Justice , que la Bulle Unigenitus , soit regardée dans son Royaume , comme Règle de Foi & Loi de l'Etat. Il y a plus , cèt Arrêt fait renaitre la méfintelligence entre le Conseil du Roy & la Cour de Parlement , ainsi qu'on peut le remarquer par l'Arrêt suivant du Conseil d'Etat rendu le 1. de ce mois.

» Le Roy s'étant fait représenter ce  
 » que S. M. avoit jugé à propos d'ordon-  
 » ner pour la révocation du Privilège ,  
 » en vertu duquel on avoit imprimé à  
 » Rouën , en l'année 1729. un Livre qui  
 » a pour Titre ; *Nouvelle defense de la*  
 » *Constitution &c.* Comme aussi l'Arrêt  
 » du 31. Aoust dernier , par lequel le  
 » Roy avoit ordonné , qu'un autre Ouvra-  
 » ge , intitulé ; *Traité de l'Amour de Dieu* ,  
 » tiré des Livres Saints &c. imprimé à  
 » Paris en l'Année 1732. demurerait sup-  
 » primé , comme contenant des déclama-  
 » tions également injurieuses & témérai-  
 » res ; S. M. auroit jugé à propos de fai-  
 » re examiner en son Conseil , l'Arrêt  
 » rendu par son Parlement de Paris le 25.  
 » Avril dernier , & Elle auroit reconnu ,  
 » que non seulement , on y avoit pron-

» noncé sur les Livres déjà proscrits par  
» l'Autorité de S. M. qui avoit donné les  
» ordres nécessaires, pour en arrêter en-  
» tierement le cours & la distribution ;  
» mais que par le même Arrêt, ladite Cour  
» avoit entrepris de decider des Questi-  
» ons qui ne sont nullement de sa com-  
» pétence, & de retenir la connoissan-  
» ce d'une affaire particulière, qui n'é-  
» toit pas de nature à être portée, com-  
» me on l'a fait, audit Parlement.  
» A quoi étant nécessaire de pourvoir,  
» pour empêcher les suites d'un exem-  
» ple si contraire à toutes sortes de Rè-  
» gles & d'Usages. Vû ledit Arrêt du  
» 25. Avril dernier, & tout considéré.  
» Sa Majesté étant en son Conseil, sans  
» s'arrêter au - dit Arrêt, qu'Elle déclara  
» nul & de nul effet, ensemble tout  
» ce qui pourroit avoir été ou être fait  
» au sujet des Points qui y sont con-  
» tenus, a retenu, & retient à sa Per-  
» sonne la connoissance de tout ce qui  
» concerne les deux Livres cy dessus mar-  
» quez, & de l'exécution de ce qui a  
» été ordonné à cét égard par S. M.  
» comme aussi des Contraventions, si  
» aucunes y ont été faites: Evoque S. M.

„ & réserve pareillement à sa Personne,  
 „ la connoissance de ce qui regarde l'af-  
 „ faire du Curé de St. Médard, men-  
 „ tionnée audit Arrêt du Parlement de Pa-  
 „ ris, pour y être pourvû par S. M. ain-  
 „ si qu'il appartiendra: Faisant très ex-  
 „ presses inhibitions & défenses à tou-  
 „ tes les Cours de Parlement, & autres  
 „ Juges, de prendre connoissance de  
 „ tout ce qui est contenu au présent  
 „ Arrêt, lequel sera lû, publié, & af-  
 „ ché par tout ou bésoin sera. Fait au  
 „ Conseil d'Etat du Roi, S. M. y étant,  
 „ tenu à Versailles le 1. May 1733.  
 „ Signé Phelypeaux.

L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi  
 rapporté cy dessus, a fait un extrême  
 plaisir aux Constitutionnaires. Le Par-  
 lement en a été surpris, sans en être dé-  
 concerté: Les Chambres furent assem-  
 blées le 6. à ce sujet, depuis les 10.  
 heures du matin jusqu'au delà de trois  
 heures après midi, & il y fut arrêté ;  
 „ Qu'il seroit fait au Roi de très hum-  
 „ bles & très respectueuses Remontran-  
 „ ces sur l'Arrêt du Conseil du 1.  
 „ Mai, & sur les Causes, qui pour-  
 „ roient naitre necessairement dudit Ar-  
 rêt:

„ rêt: Et notamment en ce que l'on en  
 „ pourroit induire que la Constitution  
 „ *Unigenitus*, pouvoit être proposée  
 „ comme Règle de Foi: En ce que  
 „ ceux dont les démarches tendent au  
 „ Schisme, se croiroient autorisés par le-  
 „ dit Arrêt: En ce que l'on en pour-  
 „ roit inferer, que le Parlement ne  
 „ seroit pas Juge compétant, pour con-  
 „ noître des Matières qui sont l'objet  
 „ de l'Arrêt du 25. Avril dernier, &  
 „ dont néanmoins la Compagnie ne  
 „ connoît que comme exerçant l'Au-  
 „ torité du Roi; Ce qui seroit donner  
 „ atteinte audit Seigneur Roi, & ex-  
 „ poser sa Personne Sacrée, Sa Cou-  
 „ ronne & son Etat, aux entreprises que  
 „ l'on pourroit faire, en attribuant le  
 „ Caractère de Règle de Foi aux opi-  
 „ nions les plus contraires à nos Liber-  
 „ tez. Et cependant, que la Cour  
 „ continuera de donner des marques de  
 „ son zèle pour la tranquillité publique;  
 „ & de son attachement pour le Roi, en  
 „ réprimant toutes les démarches tendan-  
 „ tes au Schisme. En conséquence de cet  
 „ Arrêté; le Parlement prend des arrange-  
 „ mens pour dresser les Remontrances au  
 „ Roi.

Roi, & d'ici là, les Chambres doivent demeurer assemblées. On assure même que cette Illustre Compagnie doit aller en Corps porter ses Remontrances au pié du Trône, & qu'en cas qu'elles soient infructueuses, tous les Membres ont résolu presque unanimément de donner la demission de leurs Charges. Voilà donc les differens entre la Cour & le Parlement revenus au point fâcheux où ils étoient l'année dernière. Le Peuple de cette Capitale en paroît très mécontent. On a osé afficher aux Murs de Versailles un Libelle injurieux au Roi & à ses Ministres; Il s'est répandu aussi une Nouvelle Lettre de Louis XIV. à Louis XV. très bien écrite, & une de Philippe d'Orléans, Régent de France au Duc d'Orléans, toutes deux très satiriques contre le Ministère.

Les Parlements de Bretagne & de Bordeaux, ont prononcé un Jugement pareil à celui du Parlement de Paris, contre l'Ecrit intitulé, *Reflexions pour les Evêques de France.*

Le 11. de ce mois, à 7 heures du soir; la Reine accoucha fort heureusement d'une Princesse: La santé de S. M. est

est aussi bonne que sa situation peut le faire espérer.

## GRANDE BRETAGNE.

**LONDRES.** Les 13. & 14. du mois passé, les Communes s'étant rassemblées, examinèrent en grand Comité le Bill de la Taxe sur les Terres & en ordonnèrent le rapport au lendemain. Elles rejetèrent ensuite le Bill, pour assurer la liberté des Parlements en mieux qualifiant les Membres des Communes. Le 15. le Chevalier Charles Turner, présenta à la Chambre le Bill pour abolir divers subsides, payables sur le Tabac des Plantations Angloises, & accorder en place un Droit Domestique ou Accise. Ce Bill ayant été lû pour la première fois; Quelques uns remarquèrent qu'il n'étoit pas conforme aux résolutions de la Chambre & proposèrent de le retirer; Après plusieurs débats; Cette proposition fut rejetée; mais celle de lire le Bill pour la 2. fois le 22. passa à la pluralité de 236. Voix contre 200. La Chambre ne se sépara qu'à une heure & demie de la nuit. Le 20. les Seigneurs passèrent quelques Bills:

Bills: Ils accordèrent aux Deputez de Rhode-Island & de Pensilvanie, d'être entendus contre le Bill des Colonies du Sucre; Ils ouïrent ensuite une Cause concernant les Droits de Douane, entre la Compagnie des Indes Orientales, Appellante; & le Procureur General de la part du Roy, Intime; & le lendemain ils confirmèrent dans cette Cause, le Décret de la Cour de l'Echiquier. Le 21. les Sherifs, accompagnés d'un grand nombre d'Aldermans, de Membres du Conseil & de plusieurs fameux Marchands de cette Ville, se rendirent à Westminster, pour présenter une Requête aux Communes contre l'établissement de l'Accise. Il fut ordonné que cette Requête resteroit sur la Table jusqu'à la 2. Lecture du Bill; mais la proposition qui fut faite par les Réquerans, d'être ouïs par des Avocats s'ils le jugeoient à propos, fut rejetée à la pluralité de 214. Voix contre 197. Le 22. On présenta aussi à la Chambre une Requête de la Ville & Comté de Nottingham & une des Principaux Habitans & Négociants de la Ville de Coventri, contre l'Accise sur le Tabac; il fut demême ordonné qu'elles resteroient sur le Bureau.

L'ordre ayant ensuite été donné de faire la 2. Lecture du Bill en question, le Chevalier Walpole recapitula toutes les raisons qu'il avoit déjà alléguées ci devant en faveur de l'Accise sur le Tabac; mais voyant avec déplaisir combien les Esprits étoient opposés à cet Etablissement, qu'il croyoit cependant très utile au Public; Il proposa de renvoyer la 2. Lecture de ce Bill au 23. Juin prochain. Bien des Membres insistèrent qu'il fut entièrement rejeté; mais la Proposition du Chevalier Walpole passa sans aller même aux Voix. Le soir vers les 9. heures, Mr. Walpole passant dans la Cour des Requêtes, en sortant de la Chambre des Communes, fut insulté par un Gentilhomme, qui sur cela fut arrêté & envoyé dans la Prison de Gatehouse; mais il en fut d'abord élargi, ayant donné Caution pour 500. Livres Sterlings. Lors qu'on sçut que le Bill de l'Accise avoit été renvoyé; on sonna les Cloches & l'on fit des feux de joye-presque dans toutes les Ruës: La Populace eut même la hardiesse de brûler des figures remplies de paille, ayant des espèces d'étoiles & de Jarretières. Pareilles réjouissances se sont faites

faites aussi à Nottingham, à Coventri, à Bristol & en divers autres endroits. Le 27. les Communes passèrent le Bill de la Taxe sur les Terres & l'envoyèrent aux Seigneurs. Le 1. de ce mois les Communes ordonnèrent d'établir un Comité, pour faire la recherche des fraudes & abus commis dans les Douanes, au préjudice du Commerce & à la diminution des revenus publics. La Chambre se forma ensuite en Grand Comité, & Elle prit diverses résolutions à l'occasion du Bill pour empêcher les mariages clandestins. Les Communes lurent aussi une Requête des Négocians en Thé, Caffé & Chocolat, demandant que l'Accise ou Droit Domestique sur ces Marchandises fut ôté; mais après quelques débats, cette Requête fut rejetée à la pluralité de 250. Voix contre 150. Le 4. Elles lirent pour la première fois un Bill pour indemniser & garantir les Paroisses des Charges des Enfans illégitimes. Le 7. Elles firent Lecture d'une Requête de la Compagnie du Sud, qui demande de pouvoir convertir les 3. quarts de son Capital en Annuités à 4. pour cent par an, & que la 4. partie restante puisse servir

vir de fond pour son Commerce. Après quelques débats, il fut ordonné qu'on dresseroit un Bill conformément à cette Requête. Le 8. les Communes prirent en consideration le raport du Comité touchant la Charitable Corporation ; & déclarent le Chevalier Robert Sutton & Mr. Denis Bond, coupables de négligence ; le Chevalier Archibaldt Grant, Mrs Guillaume Squire, George Robinson Caissier, & Jean Thompson Garde Magasin, coupables de violation de confiance &c.

Actions, Banque 148. & 7. huitièmes. Indes 161. & demi. Sud 103. Annuités 111. & un quart.

## P A I S . B A S .

BRUXELLES. Le 9. de ce mois ; on fit encore partir pour Luxembourg, sous l'Escorte d'un Détachement de cette Garnison, une Brigade de Canoniers, avec plusieurs pièces de Canon, quelques Mortiers & quantité d'autres Munitions de Guerre. Le Régiment de Vehlen Dragons, passa en cette Ville le 12. venant d'Ath, & s'est de même rendu dans cette Place avec 2. Bataillons du Régiment

ment de Wurmbrand. Le Comte de Vehlen, General de Cavalerie au service de l'Empereur, Commandant en Chef des Troupes Imperiales dans les Pais-Bas, que nous avons dit dans le Mercure précédent devoir faire un voyage en Westphalie; mourut en cette Ville le 2. d'une attaque d'Apoplexie; Il étoit âgé de 62. ans. L'Archiduchesse Gouvernante, a nommé *pro interim*, le Comte de Wurmbrandt pour avoir le Commandement General des Troupes, en attendant les Ordres de l'Empereur.

LA HAYE. Les Précautions que l'Empereur prend pour garantir Luxembourg, font craindre quelque entreprise de la part d'une Puissance Voisine. Les Etats de Hollande, assemblés depuis le 13. de ce mois, devoient prendre des mesures à cêt égard. On croit qu'il y aura une augmentation de 10. mille hommes dans les Troupes; d'autant plus que Mr. le Grand Pensionnaire a trouvé des fonds suffisans pour leur entretien. L'Empereur a fait insinuer aux Etats Generaux, que si les Pais-bas étoient attaqués, ils devoient pourvoir à la conservation des  
Places

Places de la Barrière; Ce qui a engagé L. H. P. a donner ordre aux Troupes, qu'on avoit tirée des Places de la Barrière pour augmenter les Garnifous de Guel-dres & d'Over - Yffel, de retourner en Brabant.

## E S P A G N E.

**SEVILLE.** La Reine fut fi faifie d'apprendre que la Princesse du Bresil avoit été attaquée de la petite verole, qu'Elle en a été fort indisposée, & que S. M. a depuis ce tems là toujours gardé la Chambre. On espère néanmoins que son incommodité sera bientôt entièrement dissipée, d'autant plus qu'on a avis de Lisbonne que cette Princesse se rétabli-foit, & qu'Elle ne seroit point marquée.

La Cour a receu avis de Cadix, qu'on y avoit appris, que tous les Gal-lions étoient heureusement arrivés au lieu de leur destination. Le Vaisseau la Pa-lomba, qui a aporté une riche Cargai-son de Tabac pour le Compte de S. M. Cath. étoit parti de la Vera - Cruz trois jours après l'arrivée de la Florille. Il rap-orte que le débit des Marchandises d'Eu-  
rope,

rope, y étoit déjà si confiderable qu'on avoit tout lieu de se flater que la foire feroit avantageufe.

Les dernières Lettres d'Oran confirment que les Maures se tiennent tranquilles dans leur Camp à quelque lieuës de Mostagan; Cependant la Cour continuë ses armemens avec beaucoup de chaleur, sur tout en Catalogne; sans que l'on sache précisément le but de ces grands apareils. On présume que ce pourroit être contre Alger, & on apuë cette opinion, sur ce que le Pape vient d'accorder à S. M. Cat. un nouvel Impôt sur les Biens Ecclésiastiques, avec cette Clause que ces deniers seront employés à faire la Guerre aux Infidèles. L'Amiral Cornejo a eu ordre de mettre à la Voile avec plusieurs Vaisseaux de Guerre, pour aller croiser à la hauteur d'Alger, & y attendre les Vaisseaux partis de Turquie avec quelques Troupes Ottomanes. Quatre Vaisseaux de la Religion, sont allés joindre l'Escadre Espagnole commandée par Don Blaise de Lesse, qui croise dans le Canal de Malte & on attend à tout moment la nouvelle d'un Combat. L'Escadre Algerienne est composée

posée de 9. à 10. Vaisseaux bien armés; y compris 2. Sultanes dont la Porte a fait présent à la Régence d'Alger: Il y a outre cela quelques Bâtimens chargés de Poudre, de Bombes & autres Munitions de Guerre: Et l'Escadre combinée des Espagnols & des Chevaliers de Malte, est de 14. Vaisseaux.

## P O R T U G A L

LISBONNE. La Princesse du Bresil est parfaitement rétablie de la petite verole; L. M. & E. A. jouissent aussi d'une parfaite Santé.

Un Bâtiment Hollandois de 90. Tonneaux & de 7. hommes d'Equipage, est péri à la hauteur de Port à Port à 12. lieues de la Côte: L'Equipage s'étant mis dans l'Esquif eut le bonheur de rencontrer un Vaisseau de Corke, qui alloit à Gibraltar & qui le prit sur son bord. Les Matelots rapportent que leur Vaisseau voguant à pleines Voiles, avoit heurté contre quelque chose avec tant de force, que le Bâtiment s'étant ouvert étoit coulé à fond en moins d'une demie heure. Et comme il n'y a point de Rochers en cèt Endroit, on

On conjecture que ce Vaisseau auroit pu donner contre un de ces Gros Poissons que les Maitres de Navire assûrent avoir vû depuis quelques tems sur nos Côtes.

La Flote de Rio de Janeiro, composée de 2. Vaisseaux de Guerre & 16. Navires Marchands, entra le mois passé dans ce Port. Sa Charge est fort riche: L'or & l'Argent qu'elle a aporté pour le Compte du Roy & des particuliers monte à 12. Millions de Cruzades, non compris les Diamans & autres Effets. Cette Flote attenduë depuis long-tems a été 111. jours en chemin & a beaucoup souffert dans la route: Les Vaisseaux la N. D. de la Conception & le St. François qui en faisoient partie, ont eu le malheur de perir à la hauteur de 37. degrés; mais on a sauvé l'Equipage.

## I T A L I E.

R O M E. On avoit crû mal à propos que le Procès du Cardinal Coscia étoit terminé. La Congrégation de Non nullis prononça seulement sa Sentence le 28. du mois passé, après une Seance qui dura neuf heures. Cette Sentence fut re-

G

mise,

mise, cachetée à Sa Sainteté, qui s'étoit réservé de la moderer ou de l'augmenter. Elle porte

1. „ Qu'il a encouru le Cas de Si-  
 „ monie, & que pour reparation, il  
 „ sera tenu de faire des aumones aux Pau-  
 „ vres selon le bon plaisir de Sa Sainte-  
 „ té & en la manière qui lui sera prescrite.
2. „ Le St. Père est prié de proposer  
 „ au premier Consistoire, s'il faut le priver  
 „ de tous ses Benéfices Ecclesiastiques,  
 „ qui ont Charge d'Ames, en lui assi-  
 „ gnant une Pension de 5. mille Ecus sur  
 „ les revenus d'iceux, avec privation  
 „ néanmoins de Voix active & passive.
3. „ Et quant aux dommages causés  
 „ par lui à la Chambre Apostolique, il  
 „ devra les reparer.

On fait monter le Calcul de la Somme qu'il doit restituer à la Chambre, à 141. mille Ecus. Voila de furieuses faignées faites à la Bourse de cette Eminence, qui outre cela avoit déjà donné ci devant des Sommes immenses, pour applanir son affaire & se procurer des Protections sans compter les frais du Procès qui sont considerables. Quelques jours après la Sentence mentionnée ci dessus, la

la Congrégation de Non nullis, envoya au Couvent de Ste. Praxède un Détachement de 10. Soldats, sous le Commandement d'un Sous Lieutenant, pour garder à vuë le Cardinal Coscia, & empêcher qu'il ne pût distraire de ses Effets. Ce Détachement ayant été distribué aux Portes des Chambres de cette Eminence, on ne voulut plus lui permettre de parler à personne. Ce Cardinal fit semblant de se trouver mal pour aller dans une Cassette, sous prétexte d'y prendre quelques Essences; mais la permission lui en ayant été refusée, il se la fit apporter. A peine fut elle ouverte que l'Officier, prétendant être en droit de la visiter, se saisit de deux pâquets de papiers qu'il envoya sur le Champ à Mr. Rieci, Commissaire General des Armes, lequel les fit remettre au Secrétaire d'Etat. Cèt infortuné Cardinal est dit-on condamné par le Pape à être relégué pendant 10. Années au Château St. Ange; Cependant, on assure que l'Empereur a fait prier Sa Sainteté d'adoucir sa Sentence, & les Créatures de Benoit XIII. travaillent dans les mêmes vuës.

Il semble que plus le St. Siège se roidit

dit pour ne pas rendre les Duchez de Castro & Ronciglione; plus aussi les Ministres de l'Infant Duc s'empresrent à demander cette restitution. La Cour d'Espagne avoit chargé le Cardinal Belluga de solliciter cette affaire; mais S. E. s'en est excusée par la raison qu'une telle Commission est incompatible avec sa Dignité de Cardinal; ensorte que S. M. Catholique doit envoyer un Ambassadeur extraordinaire, pour presser cette affaire. Il a paru dans cette Ville un Mémoire fort ample pour établir les Droits du St. Siège sur ces Duchez; mais les Partisans de l'Infant Duc disent qu'il est facile d'y répondre avec solidité, quand il n'y auroit que le Traité de Pise de 1664.

Les demêlés avec la Cour de Portugal ne sont pas entièrement terminés, ainsi qu'on l'avoit crû; Entre les diverses faveurs que S. M. P. exige du St. Siège; Elle demande une Bulle, par laquelle le Pape promette, tant pour lui que pour ses Successeurs, que le présent Patriarche de Lisbonne & ceux qui à l'avenir posséderont cette Dignité, seront élevés à la Pourpre; & afin que cette Bulle soit d'autant plus efficace, le Roy de Portugal requiert

requiert qu'elle soit signée par les Cardinaux Chefs d'Ordre. Le Père d'Evora est chargé par S. M. P. de cette Négociation, & des affaires de la Cour de Portugal auprès du St. Siège.

**N A P L E S.** Le Gouverneur de Gaëtte ayant donné avis, le mois dernier au Gouvernement, qu'un Bâtiment de Barbarie de 18. pièces de Canons & de 102. hommes d'Equipage étant entré dans ce Port, il avoit jugé à propos de s'en saisir quoi qu'il fut muni d'un Passeport de Tripoli, parce qu'il avoit tout lieu de croire que ce Bâtiment étoit d'Alger. Le Gouvernement donna d'abord ordre de relâcher ce Vaisseau, conformément aux ordres Impériaux, qui portent défense d'arrêter ou molester aucun Vaisseau de Barbarie pourvu d'un passeport de la Régence de Tripoli ou de celle de Tunis, quand même il seroit Algerien. Le Gouverneur de Gaëtte fit quelques difficultés d'obéir à ces ordres; Cependant lui ayant été réitérés, il s'y est conformé. On a appris depuis que ce Corsaire, ayant immédiatement après sa sortie, rencontré un Bâtiment Genoïs, il s'en étoit rendu Maître & a-voit

voit fait Esclaves 16. Passagers, qui y étoient à bord; mais que l'Equipage avoit eu le bonheur de se sauver dans l'Esquif. Cette Prise fait beaucoup murmurer les Habitans de Gâtte.

**LIVORNE.** La désertion est générale parmi les Troupes Espagnoles qui sont dans la Toscane, & il se passe peu de jours qu'il n'y en ait quelques unes. Une partie du Régiment Suisse qui est ici en Garnison, s'étant rendu le mois passé près de la Porte de St. Marc, 16. Soldats se détachèrent dans le tems qu'on alloit commencer l'Exercice, & forcèrent une Sentinelle qui voulut s'opposer à leur passage, laquelle fut tuée, de même qu'un des Soldats Déserteurs. On détacha d'abord après eux; mais ils étoient déjà entrés sur le Territoire de Piombino, le Détachement ne jugea pas à propos de les poursuivre. Ces Désertions ont été causées par le défaut de paiement des Troupes. Sur les remontrances reiterées de Mr. le Comte de Charni, la Cour de Seville a enfin donné des Ordres, pour faire compter par quelques uns des Banquiers de cette Ville & de Florence 130. mille

May 1733.

55

mille Pièces à l'Infant Duc & 100. mille au comte De Charni pour les arrérages qui sont dûs aux Troupes ; de sorte qu'ayant les satisfaire, on espère que les Désertions cesseront.

GENES. Don Louïs de Giaferi & le Prêtre Aitelli, deux des Chets des Mécontens de Corse, détenus dans la Forteresse de Savonne, ont été mis en liberté, sur les assurances qu'il ont données d'une parfaite soumission aux ordres de la République. On ne doute pas que les deux autres Chets Ciavali & Raffali ne suivent leur exemple pour jouir aussi de la liberté.

## S U I S S E.

LUCERNE. Don Felix Cornejo, Ministre d'Espagne, partit dici le 10. de ce mois avec une suite de 24. Chevaux. Il a été accompagné par un grand nombre de Personnes de distinction de cette Ville. Sa route est par Bâle, d'où il se rendra à Lyon & dès là en Espagne.

S. E. M. le Marquis de Bonac, Ambassadeur de France, a écrit une  
Lettre

Lettre aux Louables Cantons Catholiques, adressée à nôtre Etat, dans laquelle il déclare, au nom du Roi son Maître, que vû les difficultés formées par le Canton de Zug; S. M. renonce au Traité fait en 1715. avec les dits Louables Cantons, & qu'Elle le regardera désormais comme nul.

**A P P E N Z E L.** L'Assemblée du País, dont on a fait mention dans le précédent *Mercur*e, se tint le 10. de ce mois, à Hundveil avec assés d'ordre & de tranquillité. Elle fut des plus nombreuses Mr. le Land-Amann-Wetter s'étant placé sur son Siége, fit l'Ouverture de l'Assemblée & demanda les Comptes de l'année. Il souhaita aussi de résigner sa charge, vû son âge, qui est de 80. ans; Après quoi il fit la proposition de choisir six Personnes désintéressées, pour régler les différens; Ce qui fut approuvé par le Conseil, & confirmé presque unanimement par l'Assemblée. On procéda ensuite à l'Electiôn d'un nouveau LandAmann; Mr. le Major Wetter, Mr. le Lieutenant Meyer, & Mr. Tanner Ancien Banneret, furent les trois Sujets  
sur

fur qui tombèrent les suffrages ; Mais Mr. le Major Wetter l'emporta ayant eu les 3. quarts des Voix de l'Assemblée. Mr. l'Ancien Landaman son Père lui remit le Sceau du País & desiegca. Le 83. Article du Traité de Roschach, confirmé à Bade, qui étoit une des principales causes de la division, ayant été agité, & mis en deliberation, si on l'accepteroit, fut rejeité par environ les deux tiers des Voix, & on desaptouva les Députez qui avoient signé ce Traité. La Justice ordinaire fut chargée de châtier ceux qui sont répréhensibles ; mais il y a lieu de croire que ces châtimens seront légers & se borneront pour ne pas aigrir d'avantage les esprits, à la destitution de quelques Emplois, dont plusieurs se sont déjà démis. Tout ce qui avoit été réglé à Teuffen fut confirmé ; On accorda aussi l'Amnistie en faveur des Païsans, depuis la St. Jean 1732. jusques au tems de ladite Assemblée de Teuffen, conformément à ce dont on étoit convenu alors ; mais on ne consentit point à une Amnistie generale. Il se fit ensuite quelques changements dans les Charges. Mr. le Capitaine Gruber fut nommé

Stathalter, en place de Mr. Orthler de Teuffen, Mr. l'ancien Capitaine Henry Luz remplaça Mr. Hoffstetter dans la Charge de Banneret. Le Sr. Ulrich Entz Secrétaire du País fut confirmé; La Place d'Officier ou Sautier, occupée par Jacob Jost, fut donnée à Jacob Signer de Schvvelbrunn. Les autres Charges du País furent unanimément conservées. Lors que tout cela fut fait, on fit prêter le Serment ordinaire & toutes choses se passèrent avec beaucoup plus de tranquillité qu'on n'osoit l'espérer.

**B A L E.** Il est arrivé icy vers le milieu de ce mois, un Député de l'Eglise Réformée d'Altveiler en Alsace, Village appartenant au Comte de Hanau, avec une Lettre pour nôtre Faculté de Théologie, à qui on demande un Pasteur. Ce Député a été reçu fort gracieusement; & on a nommé Mr Jean Philippe Herport, qui doit se rendre incessamment à Altveiler pour desservir cette Eglise.

**NEUFCHATEL.** Mr. Nicolas Tribolet, Doyen du Conseil d'Etat & Inspecteur General des Milices de cette Souveraineté

veraineté, mourut ici le 9. de ce mois dans Sa 84. Année. Il étoit entré dès l'âge de 14. ans au Service de France où il a servi avec distinction pendant 30. années. Lors qu'il quitta il étoit depuis longtems à la tête d'une Compagnie Suisse & Commandant d'un Bataillon, & il le fit pour venir exercer les Charges que S. A. S. Madame la Duchesse de Nemours, Princesse de Neuchatel lui conféra dans ce Pais. En l'année 1707. après la mort de cette Princesse, il fut appelé par son rang à présider au Tribunal des Trois Etats, qui ajugea nôtre Souveraineté à S. M. Frederic I. Roi de Prusse ; ainsi il eut l'honneur d'en donner l'Investiture au feu Roy, en remettant le Sceptre entre les mains de S. E. M. le Comte de Metternich son Ambassadeur Plenipotentiaire.

Des Personnes de cette Ville, qui ont des Correspondances très sûres à Batavia, & qui connoissent parfaitement les affaires de ce Pais là, où il ont séjourné eux mêmes ; ayant vû les nouvelles que la Gasette de Berne en donne dans son Supplément du 27. de ce mois, ont crû nécessaire pour redresser ce qu'il y a de con-

fus & de defectueux dans ce qu'elle raporte, demême que pour établir la Vérité, des faits, de nous faire inserer ici un petit détail circonstancié des Nouvelles dont l'Auteur de la Gasette a voulu parler, & qu'il debite mal à propos pour recentes. Une partie de ces Nouvelles regardent l'Ile de Ceylan & l'autre Batavia

Voici ce qui concerne les premières. En 1726. Mr. Hertenberg Gouverneur de Ceylan, vint à mourir, & Mr. Vuist, qui avoit été Directeur à Bengale, fut nommé à ce Gouvernement; Ce dernier étoit né aux Indes, de Famille Hollandoise, il avoit étudié le Droit à Leyde & il étoit connu, lors qu'il fut envoyé à Ceylan, pour une Personne d'un grand génie; mais d'un Caractère mauvais & très interressé. Il ne fut pas plutôt dans son Gouvernement, que ses dangereux desseins éclatèrent. Toutes ses vuës tendoient à s'enrichir, & pour y reussir, il fit d'abord nombre de changemens opposés aux Règlemens de la Compagnie; & préjudiciables aux Officiers & à diverses Personnes à qui il commandoit; mais avantageux pour lui. Ceux qui s'opposèrent à ses desseins furent démis de leurs Emplois

plais, & il en substitua d'autres à leur Place, parmi lesquels il s'en trouva cependant, qui ne voulurent pas consentir à toutes ses volontés. Il en fit mettre plusieurs dans les Cachots, qui y furent détenus long-tems, ent'autres Mr. *S. hagen* Commandeur de *Punto de Gale*. Pour se defaire de quelques Personnes qui lui étoient contraires, il suposa une Conspiration, & sous ce prétexte, il fit arrêter d'entre les Gens de Guerre qui étoient à Colombo, deux Lieutenans, un Sergent, un Caporal & 15. Soldats, qui étoient fort innocens de cette prétenduë conspiration; mais les ayant fait mettre à la torture, & exerçant lui même l'Office de Boureau, il leur fit dire dans les tourmens diverses choses contraires à la vérité, & entr'autres, que les Portugais devoient se rendre Maitres du País. Après quoi il fit rompre & écarteler les deux Lieutenans, & pendre tous les autres. Cela se passa en 1729. & 1730.. La Compagnie ayant appris ces Barbaries, nomma à ce Gouvernement Mr. *Versluys* Conseiller des Indes, fort estimé par la capacité, & donna ordre de faire conduire son Prédécesseur à Batavia, pour y rendre  
Comp-

Compte de la conduite. C'est ce qui fut exécuté sans oppositions. Chacun vit avec plaisir cètte heureux changement. Le premier soin de ce nouveau Gouverneur fut de faire ôter les Cadavres des Potences & de les faire enterrer honorablement. Le Gouverneur Criminel fut conduit aux prisons de Batavia & obligé de répondre à 500. Chefs d'accusation, desquels il ne put se justifier. Ses Crimes & malversations étant prouvés, il fut condamné par le Tribunal de la Justice de Batavia, d'avoir le poing coupé, d'être rompu viv & son Corps séparé en quatre quartiers, pour être exposé sur les grands chemins près des Portes de la Ville. Il en appella inutilement aux Etats Generaux; L. H. P. confirmèrent la sentence renduë aux Indes, & on attend à Amsterdam, par la Flotte qui est sur le point d'arriver, la nouvelle de l'exécution de ce malheureux Criminel, qui doit servir d'exemple à ceux qui pourroient abuser du pouvoir qu'ils ont en mains.

Pour ce qui concerne Batavia. Le nouveau Gouverneur General des Indes, ayant établi des Taxes onereuses & mis

mis des Impôts sur diverses marchandises & denrées à l'usage du Païs; Impôts extrêmement défavantageux aux Habitans & même préjudiciables aux intérêts de la Compagnie, qui portèrent le Peuple à murmurer hautement & d'une manière à faire craindre des suites fâcheuses. Ce qui engagea la Chambre des 17. de faire partir d'Amsterdam, au mois d'Octobre 1731. un de ses petits Vaisseaux d'avis, nommé le Pigeonneau, l'un de ses meilleurs Voiliers, avec des ordres secrets, pour destituer de leurs Charges les huit premières têtes de la Régence du Château, de même que huit autres Personnes qui avoient des Offices sous la ditte Régence; & les conduire en Hollande. Ces mêmes ordres portoient aussi le pouvoir de remplacer les Charges vacantes, par les personnes les plus capables de les remplir. Mr. Van Cloon Conseiller des Indes, devoit être fait Gouverneur General, en place de Mr. Durve. On attend l'arrivée de toutes les Personnes déposées, sur la Flote ci devant indiquée.

Une Personne de cette Ville a reçu des Lettres de Londres, dans lesquelles  
on

on marque qu'on a avis de la Caroline, que le Colonel Pury étoit arrivé heureusement à Charlestown le 14. Décembre passé, sans avoir perdu qu'un seul homme de Genève, nommé Girard. Cette Colonie Suisse a été très bien receüe du Gouverneur & des Habitans. On leur a fait distribuer des Vivres, des Outils, du bétail & généralement tout ce qui est nécessaire dans les commencemens de pareils établissemens. De Charlestown, ils ont passé à Purrysbourg, qui est l'endroit de leur Plantation. Ils travaillent à édifier cette Ville, & ils ont déjà fait un Fort, où on a mis 6. pièces de Canons, qui leur avoient été données. En attendant que leurs Maisons soient bâties avec toutes leurs commodités; ils ont construit de petites Cabanes pour se loger & défriché quelque terrain pour y semer diverses sortes de grains. En un mot ils travaillent tous courageusement & avec joye, à se procurer l'abondance & le bien être dans leur nouveau País. Mr. Purri y est regardé avec beaucoup de distinction: Il a prêté serment entre les mains du Gouverneur, en qualité de Colonel & de Juge à paix sur toute la Colonie, qui est

May 1733.

65

est très satisfaite de lui & qui lui donne mille bénédictions, chacun des Habitans le regardant comme son Père. Les Relations avantageuses qu'ont donné ceux qui sont transplantés dans ce País là, ont animé un grand nombre de Personnes à les aller joindre, & il y a peu de jours qu'il partit encore de Londres 25. familles, munies de bonnes Lettres de recommandation pour le Colonel Pury.



I

NOU.



## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Principes de l'Histoire &c. Par M. de Juvenel I. Vol. in 12. de 237. pag. A Paris, chez Barthelemi Alix 1733.*

Cet Ouvrage contient cinq Parties. La première renferme les Elemens de la Chronologie. L'Auteur, apres avoir parlé de l'Année solaire des Egiptiens, des Hebreux & des Romains; de la Correction du Calendrier Romain, par Jules César, & par Grégoire XIII. de la maniere de compter les heures, & les jours des mois, usitée chez les Anciens; de l'Année lunaire des Grecs & des Juifs; de la Période Iulienne, & des Années du Monde; parcourt les différentes Eres, suivant l'ordre des tems. Il s'étend d'avantage sur les Consulats de la Puissance Tribunitienne, à cause de leur importance, pour rapporter la connoissance des Médailles & des Inscriptions, à celle de  
l'His-

**L**'Histoire; il finit par les trois principes de la Chronologie, & par de courtes observations sur l'Histoire d'Égypte, & d'Assyrie, & sur la Chronologie Greque.

La seconde partie est une Introduction à la Geographie, subdivisée en deux Sections; dont la premiere est un petit Traité du Globe terrestre & de la Sphere, pour faciliter l'usage des Globes & des Mappes Mondes. La deuxieme presente une Description Geographique & Historique de l'Empire Romain, divisé en ses Provinces Proconsulaires, & Proprétoriennes. Cette Description en forme de Table, marque le tems auquel chaque Province a été unie à l'Empire, les changemens les plus considerables, arrivés dans leur Gouvernement, & leurs Villes Capitales, que l'Auteur caractérise de plusieurs traits d'Histoire.

La troisieme partie est un abrégé de la Vie des Anciens Historiens, avec un jugement sur leurs Ouvrages.

La quatrieme contient des Reflexions sur l'usage de l'Histoire, & des avis sur la maniere de l'etudier. Il ne suffit pas, dit l'Auteur, de connoître les meilleurs Historiens & de savoir les principes de la

Chronologie & de la Géographie, si on ne les raporte à l'étude de l'Histoire, à laquelle elles servent de fondement. L'Auteur propose ensuite l'usage des Tables Chronologiques, comme très important à la lecture des Historiens. En raportant ce qu'on lit dans les Tables, les principaux faits & les actions les plus éclatantes, s'arrangent dans la mémoire, sans confusion, & sans embarras; & par là les lectures deviennent plus utiles & même plus agreables. L'Usage des Cartes Géographiques est aussi absolument nécessaire pour l'intelligence de l'Histoire; il faut en choisir des meilleurs Auteurs & des plus détaillées, les avoir sans cesse devant les yeux en lisant, pour y chercher les Royaumes, les Provinces & les Villes, dont les Auteurs font mention.

Il donne trois moyens d'apprendre la Géographie par l'Histoire, & l'Histoire par la Geographie; Le 1. de lire d'abord un bon abrégé pour avoir une connoissance generale des differens Pais; Le 2. de remarquer les faits particuliers qui caractérisent chaque Ville; un Siège, une Bataille, la tenuë d'un Concile, la naissance d'un homme Illustre &c. Le 3.  
de

de rapporter l'ancienne Géographie à la nouvelle, & la nouvelle à l'ancienne, observant les divers noms que châque Ville a eû sous divers Maitres. Mais avant toutes choses, il est nécessaire de connoître les mœurs & les coutumes de chaque Nation; la constitution de châque Etat, & la forme du Gouvernement de châque Peuple. On ne sauroit lire utilement l'ancienne Histoire, si l'on ignore les fonctions des Magistrats & les prérogatives de leurs Charges; si l'on ne connoit, ni les Archontes, ni les Ephores, si celebres dans l'Histoire Ancienne; Comme dans la nouvelle; celui-là, dit nôtre Auteur, auroit un Livre scéllé, qui n'ayant aucune notion du Droit public de l'Empire Germanique, dont les principales Sources sont la Bulle d'Or, les Capitulations Impériales, la Paix publique & Religieuse &c. étudieroit l'Histoire d'Allemagne. Dans le choix des Histories, il faut donner le premier rang à l'Histoire Sainte. On y apprend la Religion & la Morale, par une Méthode abrégée & facile; On y peut joindre l'Histoire Greque & Romaine, à cause du rapport des tems. L'Histoire de France, dit l'Auteur, viendra ensuite & on y pourra

ra rapporter les Histoires Etrangères, selon que les affaires des Voisins se trouveront mêlées avec celles du Royaume.

Au choix des Histoires, doit succéder celui des Historiens; il faut prendre les meilleurs & s'y arrêter, si on veut aider la mémoire & le jugement, suivant ce conseil de Seneque: *Certis rebus immorari & innutiri oportet. si velis aliquid trahere quod in animo fideliter sedeat.* Ep. 2. L'Auteur fait ensuite plusieurs réflexions sur la manière dont nous devons porter nôtre jugement à l'égard de certains points d'Histoire, qu'il est nécessaire de discuter, & comment nous devons penser sur les discussions mêmes des Sçavans.

La 5. Partie, nous donne une Idée Generale du Gouvernement des principaux Etats de l'Europe, Anciens, & Modernes; Ce que M. Juvenel fait d'une manière abrégée; mais il cite en marge divers Auteurs qui en ont parlé avec plus d'étendue, & auxquels on peut recourir.

*Traité de l'Opinion, ou Mémoire  
pour servir à l'Histoire de l'Esprit  
humain*

humain. A Paris chez Guillaume de Bure &c. 1733. 6. Vol. in. 12. Le prix est 12 l: 12. s. broché, argent de France.

Le point de vuë de cët Ouvrage est de douter à propos, & d'avoir une Sage défiance également éloignée de la crédulité & du Pirrhonisme. L'Auteur, qui ne s'est point nommé, exécute ce projet, en suivant les Sciences prophanes, & en faisant voir par les sentimens des Anciens & des Modernes, à quel point l'Opinion règne dans ces Sciences. Le premier Livre roule sur les belles-Lettres, les differens Jugemens des Critiques, le Pirrhonisme de l'Histoire, les difficultés les plus célèbres de la Chronologie &c. Le second Livre est une Histoire de toutes les Sectes Philosophiques; Histoire, qui selon l'Auteur, est proprement celle de l'Opinion. Le troisiéme renferme, les questions les plus importantes de la Métaphisique; les égaremens de l'Idolatrie; les prétendus Miracles du Paganisme; les Contradictions des Philosophes, sur les Ames, sur les bêtes &c; Les divinations fondées sur le Commerce des Esprits par  
la

la Magie, la Cabale, les Augures, Présages, songes & autres moyens, dont on s'est servi souvent pour séduire les Esprits foibles. Le quatrième Livre traite de la Physique, de l'Astronomie, de la Medecine, de la Chimie, de l'Astronomie Judiciaire ou des Divinations prétendues naturelles. Il y est fait mention des fables débitées par des Naturalistes, en vuë de prouver la licence de plusieurs Auteurs. Une contradiction du Système de Descartes, est relevée dans le Chapitre de la Physique; & l'on trouve en même tems une Réforme de ce Système, qui en y rétablissant l'uniformité, conserve tout ce que son idée des Tourbillons a de brillant & de magnifique. Le cinquième Livre, contient deux Chapitres, l'un sur les différentes espèces de Gouvernemens, l'autre sur les Maximes Politiques: La véritable Constitution du Gouvernement de France y est expliquée, avec des Dissertations importantes sur les Parlemens & Etats Generaux. Le sixième Livre est un précis des Pensées les plus remarquables des Anciens sur la Morale: Les différentes Loix & Coutumes des Peuples y sont exposés. Tout l'Ouvrage

vrage est rempli d'une parfaite connoissance de l'Antiquité & d'une profonde erudition ; Le Style en est clair & poli ; Tant de sujets si diversifiés contiennent des recherches immenses en tous genres ; Châque Science y est traitée suivant son génie particulier, & il en résulte un Assemblage d'excellens Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Esprit humain, qui peut également y reconnoître ses erreurs, & y considérer les Monumens de ses travaux les plus illustres.

*Examen du Pirrhonisme Ancien & Moderne. Par Mr. De. Croufaz, de l'Académie des Sciences, Gouverneur de S. A. S. le Prince Frederic de Hesse Cassel, & Conseiller d'Ambassade de S. M. le Roi de Suède. In folio, page 776. sans la Préface. A la Haye chez Pierre de Hondz 1733.*

Il étoit bien tems que quelqu'un prit à tâche de refuter en forme le Pirrhonisme & de le poursuivre dans tous ses retranchemens. Jamais cette Secte ne fit tant de progrès, que de nos jours ; qu'on  
 K qu'il

qu'il semble que jamais Siècle n'eut autant de Lumières, propres à l'empêcher de faire fortune. La Philosophie Moderne, nous avoit appris à secouer le joug de l'Autorité, & avoit introduit la Voie de l'Examen; Rien n'étoit plus beau, ni plus utile. Mais sous ombre de cette sage Méthode, on n'a examiné que pour ne trouver rien de certain, & pour chercher des difficultés à l'infini: Les plus frivoles ont fourni matière de triomphe. L'on a attaqué les Verités les plus Capitales, les plus généralement reconnues, parce qu'elles paroissoient les plus incommodes. On a donné le change, sur la nature des Dogmes & des Préceptes renfermés dans l'Écriture Sainte, en confondant ce qu'ils sont essentiellement dans leur pureté & dans leur simplicité, avec les fausses Interprétations & les Additions dont ils ont été diffigurés par l'Ignorance, l'Imprudence ou la Malice des hommes. Cette Philosophie insensée deshonne souverainement la Nature humaine, & il étoit bien digne d'un Philosophe Théologien, de plaider la Cause de la Religion: & de la Raison, également exposées aux traits insultans du Pirrhonisme.

La

La Suisse a droit de reclamer l'Ouvrage que nous annonçons, puisque son Sçavant Auteur l'a composé pendant qu'il étoit encore à Lausanne sa Patrie: Des occupations indispensables, & d'autres distractions, l'ont empêché jusques ici, d'y mettre la dernière main, & de le donner plutôt au Public. Le nom de Mr. De Croufaz est si connu, par les beaux Ouvrages qu'il a mis au jour, que l'on ne peut que concevoir une haute Idée de celui-ci, qui a eu le tems de meurer dans le Cabinet.

Mr. De Croufaz divise son Ouvrage en trois Parties, & chaque Partie en plusieurs Sections. Dans la Première Partie, l'Auteur se trouvant arrêté par la difficulté de définir le Pirrhonisme & les Pirrhoniens, use ici de la Methode de Socrate, pour sortir de son embarras, & feignant un Dialogue entre lui même transporté par hasard dans quelque coin des Indes, & un Philosophe Judicieux de ce Pais là & très curieux de savoir sur quel pié les Sciences sont en Etrôpe. Par là Mr. De Croufaz trouve moyen d'expliquer l'origine & les progrès du Pirrhonisme, de découvrir les différentes causes qui le produisent

& qui le font paroître sous différentes formes &c. Ce qui le conduit à la Définition, ou plutôt à la Description, qu'il donne des Pirrioniens, lesquels il représente „ 1. Comme des gens qui dès que „ l'on entame quelque question, prennent toujours un parti opposé à celui des autres, & qui perdant de vue „ tout dessein de s'éclairer, ne pensent „ qu'à entasser difficultez sur difficultez & „ font consister leur plaisir & leur Gloire „ à ne point se rendre. 2. Et plus particulièrement; il les fait envisager, comme des Personnes que l'Esprit de doute & de contradiction saisit & entraîne dès „ qu'on leur parle de Religion & de Morale, qui ne peuvent souffrir ce qui „ tend à les gêner, & dont la *Maxime* „ est de vivre dans l'indépendance, au „ moins intérieurement &c. Après cette espèce de définition, l'Auteur traite des Causes du Pirrionisme & des Remèdes propres à le prévenir ou à le déraciner.

Dans la seconde Partie, il examine les Ouvrages de *Sextus Empiricus*, celui des Anciens Philosophes, qui a été le plus zélé partisan du Pirrionisme. Après avoir

voir parlé de la Personne & du Caractère de ce Philosophe, il donne une Idée generale de son Ouvrage, intitulé *Hypotyposes*, & en donnant le Tableau du Scepticisme, il a souvent occasion d'en examiner le fondement & de combattre plusieurs objections de *Sextus* & de *Bayle*, sur l'existence des Corps, l'étendue & le mouvement. La refutation des Objections contre les Mathématiques termine cette seconde Partie.

Dans la troisième & dernière Partie, seule beaucoup plus longue que les deux précédentes, l'Auteur examine & attaque les Ecrits de Mr. Bayle, qu'il dit être le *Sextus Empiricus* des Modernes. En commençant l'Examen de ce qu'il prétend que Mr. Bayle a écrit en faveur du Pirronisme, sur divers Sujets, mais particulièrement sur ce qu'il importe le plus aux Hommes de connoître avec certitude; Mr. De Croufaz témoigne une Noble confiance en la bonté de sa Cause; & par là, il va au devant de l'Objection que sa modestie lui fait prévoir, sur ce qu'il a osé se mesurer avec un Ecrivain, d'une aussi grande réputation. Le portrait qu'il donne des talents de Mr. Bayle, peut contenter ses  
plus

plus zéléz Partisans, & faire souhaiter aux autres que ce beau Genie en eut fait un meilleur usage. Dans les différentes Sections que cette dernière Partie renferme; Il examine 1. La Préface du Dictionnaire Historique & Critique de Mr. Bayle & il parcourt ensuite divers endroits du Corps de l'Ouvrage, par lesquels il prétend développer le dessein & le Caractère de l'Auteur. 2. Il refute les Eclaircissements que Mr. Bayle a donné dans la seconde Edition de son Dictionnaire, & par lesquels il a voulu faire son Apologie. 3. Il vient ensuite à examiner pié à pié ce qui se trouve répandu dans les Ouvrages de l'Auteur qu'il attaque. 4. Il établit contre ce Pirrhoneien Moderné, qu'il est des choses évidentes, que l'évidence ne se trouve point en opposition avec les Veritez révélées, & que la certitude peut s'accorder avec quelque sorte d'obscurité. 5. Il traite du Pirrhoneisme Historique; par lequel il prétend que Mr. Bayle a commencé à faire connoître son penchant au Septicisme. 6. Il vient au Pirrhoneisme Philosophique, & il achève ici de refuter Mr. Bayle, dans les objections qu'il se dernier doit

doit avoir fait contre la certitude de la Physique. 7. Suit le Pirrhonisme Moral, à l'occasion duquel l'Auteur examine ce que Mr. Bayle a dit du Mariage & de la Pudeur, & les objections qu'il tire de l'Exemple des Nations Barbares & des animaux &c. 8. Dans l'examen du Pirrhonisme sur l'existence de Dieu, l'Auteur pousse l'Argument, tiré du consentement general des Hommes, à reconnoitre une Divinité, & il montre, jusqu'où s'étend la force de cette preuve, en posant comme il faut l'état de la question. 9. Passant au Pirrhonisme sur l'Ame de l'Homme & son Immortalité; Il répond à l'objection tirée de l'Ame des Bêtes & il montre la différence de cette Ame, d'avec celle des Hommes &c. Ensuite, il traite à fond la question de la liberté de l'Homme & il refute avec beaucoup d'étendue diverses Objections que Mr. Bayle fait contre la Providence, demême que celles tirées de l'Origine du Mal &c.

La Conclusion de cette 3. Partie & de tout le Livre, contient un Examen du *Traité Philosophique. de la foiblesse de l'Esprit humain*, par feu Mr. Huet Evêque d'Avranches. Ce Traité n'avoit point encore

encore parû, lors que Mr. De Croufaz composa son Ouvrage. Un de ses Amis de Lausanne lui demanda ce qu'il en pensoit, & l'engagea par là, à l'examiner avec soin. Dans sa Réponse, qu'il donne ici tout au long, avec la Lettre de cét Ami, il fait voir par le Caractère du Prélat, par la nature & la méthode de ses Etudes & par d'autres circonstances tirées de son état, comment il a pû se laisser entrainer au Pirrhonisme, sans pourtant donner atteinte à la sincérité & aux bonnes qualités de son cœur. Après quoi parcourant le Livre de Mr. Huet, il fait sur ce Traité les Reflexions convenables. Tel est le précis des matieres abondantes & variées, renfermées dans le Livre de Mr. De Croufaz. Les Scavants le liront sans doute avec plaisir; & on doit esperer, que le Public en retirera l'utilité que le Célèbre-Auteur s'est proposée, en le mettant au jour.

Dans le *Mercur*e de Décembre 1732. nous avons annoncé le *Traité du Sublime* de Mr. Silvain; mais les bornes de la brieveté que nous nous sommes prescrites, nous empêchèrent d'en donner un *Extrait* circon-

circonftancié. Nous nous contentames d'indiquer la définition du Sublime, telle qu'elle fe trouve dans ce Livre, & les différentes espèces de Sublime qu'il établit, favoir le Sublime des Images, le Sublime des fentimens & le Sublime des mœurs. Les beautés que l'on y trouve nous engagent à y revenir & à donner quelques morceaux qui plairont inmanquablement à nos Lecteurs.

Sur la première espèce du Sublime, que l'Auteur appelle le Sublime des Images; il établit 1. Que tous les grands Objets de la Nature, peuvent être le fujet du Sublime des Images. 2. Que non feulement les chofes; mais auffi les Perfonnes, leurs qualités, leurs Vertus & fur tout leurs grandes Aétions, peuvent être le fujet de ce Sublime. Pour expliquer fa Penfée, il rapporte divers traits des Ecrivains Sacrés & des Auteurs prophanes, dans lesquels ce Sublime fe rencontre. Rien n'est plus Sublime, dit Mr Silvain, que ce Passage Gen. Ch. I. v. 3.

Dieu dit que la lumière foit, & la lumière fut.

Tant de force, délévation & de Majesté; ne fe trouvent que dans les Saints Livres. Moyfe dans ce tour vif, animé & extra-

ordinaire, y peint la chose aux yeux & en fait une Image si vive, qu'on y voit tout à coup & l'Action Divine & la vitesse de l'Action; Ensorte qu'au moment même, où Dieu dit, que la Lumière soit, la Lumière paroît. C'est là, s'écrie Mr. Sylvain, ce qui élève l'Ame, ce qui la remplit d'admiration; C'est là ce qui la touche, & qui l'entraîne. Moïse, dit-il encore à ce sujet, fait voir, qu'en Dieu, parler & créer, n'est qu'une seule & même chose, & qu'il n'appartient qu'à Dieu seul d'en user ainsi.

Après ce Passage sur la Lumière, Mr. Sylvain en raporte quelques autres, de la beauté desquels, il ne paroît guères moins touché. Tels sont par exemple.

Il parle, les Vents accourent, & les flots de la Mer s'élevent.

Il change l'Aquilon en Zéphir, & les flots se taisent.

Il parle avec menaces à la Mer, & sur le champ elle est séchée.

Il a jetté ses regards, & les Nations ont été dissipées.

J'ai parlé, où sont-ils?

Dans tous ces Exemples & dans plusieurs autres, Mr. Sylvain prétend, que ce qui produit le Sublime; C'est l'Image des Actions merveilleuses qui y sont décrites,

celle

celle des effets qu'elles produisent, & la facilité avec laquelle elles se font.

Il raporte après cela ces Paroles concernant le Passage de la Mer rouge, & du Jourdain.

La Mer vit & elle s'enfuit.

O Mer ! Pourquoi fuyois-tu & toy Jourdain, pourquoi remontes tu vers ta Source ?

L'Auteur apperçoit dans ces Paroles, une Image de la Grandeur, de la Gloire & de la Majesté de Dieu, n'y ayant que Dieu, qui par sa seule présence, puisse faire fuir les Mers & remonter les Fleuves.

Mr. Silvain dit la même chose de ce trait d'un Pseaume.

Les Eaux vous ont vû, ô Dieu ! Elles vous ont vû, & elles vous ont craint.

Mais il trouve que le Langage des Astres, exprimé dans le Passage suivant, vaut bien à cét égard la crainte & les mouvemens de la Mer.

Les Cieux racontent la Gloire du Seigneur, le jour la crie au jour, & la nuit à la nuit. Et le Firmament publie qu'il est l'Ouvrage de ses mains.

Ce sont là, dit nôtre Auteur, des Images d'une justesse & d'une Sublimité Divine: *Le jour le dit au jour.* Qui est ce, continue-il, qui peut entendre cette Voix & cét Entretien, sans être élevé

avec transport & tout ensemble humilié.

Outre les Exemples, que nous venons de rapporter, Mr. Silvain en ajoute d'autres, tirés des Auteurs Prophanes ; mais dont la Sub'imité, selon son propre aveu, négale pas à beaucoup près celle des premiers. Il cite d'abord l'endroit d'Homère, où Thetis prie Jupiter de venger Achille son fils, qu'Agamenenon avoit outragé. Jupiter promet à cette Déesse, de le combler de Gloire, & pour vous en assurer, lui dit-il, je vais faire un signe de tête, qui est le gage le plus certain de la Foi de mes promesses.

Il dit: Du mouvement de sa Tête Immortelle,  
L'Olimpe est ébranlé.....

Il rapporte ensuite cét autre endroit d'Homère cité par Longin.

Neptune, ainsi marchant dans ces Vastes Campagnes.

Fait trembler Forêts & Montagnes.

Et celui ci où Homère dit en parlant du même Dieu.

Il attèle son Char, & montant fièrement,  
Lui fait fendre les flots de l'humide Élément.  
Dès qu'on le voit marcher sur ces liquides Plaines,  
D'aïse on entend sauter les pesantes Baleines.  
L'eau frémit sous le Dieu qui lui donne la Loi,  
Et semble avec plaisir reconnoître son Roi.

L'auteur s'attache à faire sentir la  
beauté

beauté de ces Passages, & il prétend que la Subinité qui y est renfermée, consiste principalement dans l'image des Actions extraordinaires qui y sont représentées, aussi bien que dans la facilité avec laquelle elles se produisent. Pour confirmer sa pensée, il examine en détail cet autre Passage d'Homère rapporté demême par Longin.

L'Enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie,  
 Pluton sort de son Trône, il pâlit, il s'écrie.  
 Il a peur que ce Dieu dans cet affreux séjour,  
 D'un coup de son Trident, ne fasse entrer le jour,  
 Et par le Centre ouvert de la Terre ébranlée,  
 En faisant voir du Stix la rive désolée,  
 Ne découvre aux Mortels cet Empire odieux,  
 Abhorré des humains & craint même des Dieux.

Ici Mr. Silvain observe, que la terreur d'un Dieu comme Pluton, sa pâleur, ses cris, l'impétuosité avec laquelle il s'élançe de dessus son Trône, la Terre ébranlée, l'Enfer ému; sont tout autant d'objets propres à exciter l'admiration; mais que ce qui frappe le plus, & qui constitue le merveilleux de ces objets; C'est la Puissance de Neptune irrité; Ce sont les grands effets quelle produit.

Mr. Silvain cite un grand nombre d'autres Exemples du Sublime des Images; mais pour abrégé, nous finirons par ce trait d'Epictète. Ce Philosophe étoit Disciple d'un  
 Maître

Maitre violent & emporté, qui lui donna un jour de grands coups sur une jambe. Epictète le voyant rudement frappé, dit froidement à son Maitre, *Si vous continués vous me casserez la Jambe.* Le Maitre irrité de ce sang froid, redoubla ses coups & cassa la Jambe à Epictète. Ce dernier sans s'émouvoir, lui dit alors: *Ne vous l'avois je pas bien dit, que vous me casseriez la Jambe.*

Quoi que ces Paroles nous présentent l'Image d'une Constance peu commune; cependant, si l'on examine de près le principe qui la produit & qui la fait naître, on ne pourra s'empêcher de reconnoître qu'elle procede principalement de la grandeur d'ame de ce Philofophe; & par conséquent qu'elle appartient plutôt, au Sublime des sentiments, qu'au Sublime des Images.

Pour venir présentement à la seconde espèce de Sublime, que nôtre Auteur appelle, le Sublime des Sentimens, & qui constitue la véritable grandeur de l'Homme, Mr. Silvain le fait consister. 1. A être élevé par une véritable magnanimité au dessus de la crainte de la mort. 2. A être élevé au dessus de ses Passions. 3. A l'être  
au

au dessus des Vertus communes. Nous ne nous arrêterons pas à critiquer cette définition, nous nous contenterons de remarquer, que l'Auteur examine ces trois Caractères dans un grand détail, & qu'il prétend les éclaircir par divers Exemples, que nous ne rapporterons pas pour abrégér cèt Extrait déjà trop long. Nous ne pouvons cependant supprimer, un trait assés particulier, de l'Auteur, qui met au rang du Sublime des Sentimens, *La Noble confiance que l'on a en soi même & dans les autres.* Et comme il prévoit, que plusieurs seront surpris de cette Idée, il la justifie par l'Exemple suivant.

„ Un homme fort pauvre, chargé de  
 „ sa Mère & d'une Fille avoit deux  
 „ Intimes amis. Etant sur le point de  
 „ mourir, il fait son Testament & or-  
 „ donne pour legs à l'un deux de nour-  
 „ rir sa Mère; Et à l'autre de doter sa  
 „ Fille. Tous les deux eurent soin de  
 „ se conformer à l'intention de leur Ami  
 „ & de la remplir exactement. Qui ne  
 „ croiroit d'abord, que la Sublimité de  
 „ sentimens, est toute entière du côté de  
 „ ces deux amis; mais point du tout,  
 „ Mr.

Mr. Silvain prétend avec l'Historien qui raporte ce fait, que le procédé du Testateur est beaucoup plus Noble que la Generosité des Legataires; & la raison qu'il en donne, C'est, dit il, „ qu'il „ faut avoir l'Ame bien élevée, & se „ sentir soi-même bien capable de ces „ sortes d'Actions, pour les attendre „ & pour les exiger si hardiment des „ autres.

Nous finirons cèt Extrait par l'Article, qui concerne le Sublime des Mœurs: Ce Sublime, selon Mr. Silvain, a cela de commun avec celui des Sentimens, qu'il a sa source dans le cœur & dans la Vertu; Mais du reste, il est différent & pour la maniere & pour l'effet. Dans le Sublime des Mœurs, tel que les Histoires Grèques & Romaines nous en fournissent des Exemples; Ce sont, dit nôtre Auteur, les Actions des Grands-Hommes, leurs Victoires, leurs Bienfaits, leurs Caractères; leurs Vertus & la suite de leur Vie toute Heroïque; Ce sont ces choses qui touchent & qui ravissent, indépendamment du Discours des Historiens. Cela est si vrai, à son dire, que quand on changeroit, le  
**tour**

tour, le stile & même le langage, pourvû qu'on raporta fidèlement leurs actions, elles toucheroient toujourns, & le Sublime des Mœurs subsisteroit également. Quant à l'effet, il prétend que ce Sublime des mœurs n'est pas moins différent de celui des sentimens, qu'il l'est dans la manière: Selon lui l'impression de ce dernier, est plus profonde, plus vive, plus Noble & à peu près aussi prompte que celle d'un Eclair; au lieu que l'effet du Sublime des Mœurs, est moins considerable, & plus lent; L'admiration que causent de simples récits, étant plus languissante & plus rare, parce qu'elle naît insensiblement, qu'elle se ralentit & qu'elle semble se reposer en une infinité d'endroits, qui ne sont pas propres à l'exciter.

Ces distinctions, quoi que belles & pleines d'Esprit, paroîtront sans doute trop subtiles à plus d'un Lecteur. Il n'y a que les Sçavans & les Génies Métaphisiques qui puissent s'en accommoder & y atteindre.

Le 15. du mois dernier, l'Academie Royale des Sciences, de Paris tint

son Asssemblée publique, à laquelle présida M. le Cardinal de Polignac. Mr. de Fontenelle ouvrit la Séance en annonçant, que le Prix proposé pour cette année 1733. *Sur la meilleure manière de mesurer en Mer le Sillage d'un Vaisseau, ou le Chemin qu'il parcourt*, étoit ajugé à la Pièce, dont l'Auteur est Mr. le Marquis Poléni, Professeur de Mathématiques à Padouë. Mr. De Reaumur fit après cela la Lecture d'un Discours, qui doit être à la tête de son grand & curieux Ouvrage de l'Histoire des Insectes. Mr. Buache fit part d'un Mémoire de Géographie ; Et Mr. Du Fay finit la Séance par un autre Memoire sur l'Electricité des Corps.

Mr. Garcin, Docteur en Medecine, Membre de la Societé Royale de Londres & Correspondant de l'Academie des Sciences de Paris, établi à Neuchâtel, depuis son retour des Indes, a donné lieu aux découvertes que Mr. Du Fay a faites sur l'Electricité. Voici de quelle manière. Mr. Garcin se trouvant à Londres, vit faire le 3. Juin 1731. une Expérience dans la Societé Royale, qui peut passer pour une des plus belles découvertes faite depuis long-  
tems

tems dans la Phisique. Tout le Monde scait que l'Ambre, le Diamant, le Verre, le Jaspe, la Cire d'Espagne &c. après avoir été frotés fortement, ont la vertu délever ou d'attirer des petits morceaux de papier, des petites pailles &c. lors qu'on les approche de ces petits Corps, à la distance de 5. à 6. Lignes ou un pouce. C'est cette vertu que les Philosophes ont appellées Electrique, *d'Electrum*, qui est un des Noms que porte l'Ambre jaune, parce qu'il est le premier, en qui on a reconnu cette Vertu. Les Persans l'appellent *Karabé*, qui signifie Tire-paille. L'Expérience ci dessus énoncée consiste, en ce qu'au moyen d'un troisième Corps intermédiaire, on augmente la force Eclectrique, & on l'étend au loin de telle manière, que les Corps dont elle émane, font remuer & sautiller avec vigueur ceux qui sont petits & légers, même à la distance de 20. à 30. piés. Cette découverte faite il y a seulement deux ans, n'est guères connue encore, qu'à Londres & à Paris, parmi les Phisiciens, & on ne peut voir cette expérience, sans qu'elle excite l'admiration. En Juillet 1731.

Mr. Garcin étant passé de Londres à Paris, communiqua le Premier cette curieuse découverte à l'Academie Royale des Sciéces, dans une de ses Assemblées ; mais n'ayant pû se procurer la Machine de Verre nécessaire pour faire l'Expérience, à cause que la Verrerie Royale de Seve étoit alors dérangée ; Mr. Nicole, Directeur de l'Academie cette année là, le chargea de faire part à Mr. Du Fay des Observations nécessaires pour réussir dans cette belle Operation de Phisique. Les Expériences faites sur ces Observations de Mr. Garcin, ont fourni à Mr. Du Fay la Matière du Mémoire lû à l'Academie. Les Anglois se glorifient beaucoup de cette découverte ; sur tout parce qu'ils croient qu'elle sert à confirmer le sentiment qu'ils ont sur le *Vuide* & sur l'*Attraction* ; Cependant, il est certain, que l'on peut fort bien expliquer & donner les raisons de l'Electricité par le Systéme Cartésien.

### P A R A P H R A S E.

du Pseume 139.

Eternel, Ta Connoissance.  
 Epuise tous les sujets ;  
 Pour sa vaste intelligence,  
 Il n'est jamais de secrets :  
 Dabord ton Esprit les sonde,

Et

Et les Cieux, la Terre & l'Onde,  
 Pour toi ne sont point couverts ;  
 Des plus composés misteres,  
 Des verités les moins claires,  
 Tous les nœuds te sont ouverts.

Moi qui voudrois me connoitre,  
 J'échape à mes propres yeux ;  
 Je ne vois en tout mon Etre,  
 Qu'Enigme misterieux.  
 Mon Corps dans sa courte enceinte,  
 Est un vaste labirinte,  
 Où vont s'égarer mes pas ;  
 Lors qu'écartant tout obstacle,  
 Toi seul Auteur du Miracle,  
 En dissipes l'embarras.

Un plus Auguste Dédale,  
 Invisible, Glorieux [a],  
 Dans l'objet qu'il nous étale,  
 Ne presente rien aux yeux.  
 Un Etre vit sans matière,  
 Plus subtil que la lumière,  
 Plus Puissant dans ses efforts ;  
 Mais O surprenant mistère,  
 Avec le Corps son contraire,  
 L'Esprit forme des accords.

Harmonie impénétrable [b],  
 Forts, mais invisibles nœuds,  
 Et vous, Produit admirable,  
 Qui paroissés naitre d'eux.  
 Vaste & sublime pensée,  
 Vous n'êtes pas agencée,  
 Qu'un Dieu vous a pénétré ;  
 Vain détour de la parole,  
 Ne feriez vous pas frivole,

Pour

[a] l'Âme.      [b] la pensée.

Pour qui tout est démontré.

Ta Connoissance surpasse,  
O Seigneur, tout mon pouvoir;  
Mon Ame en efforts se lasse,  
Sans jamais la concevoir,  
D'un accès moins difficile,  
Plutôt ton superbe azile,  
Se laisseroit dévoiler;  
Et de vos grottes profondes,  
Trésors cachés dans les Ondes,  
Vous viendriez vous déceler.

Où fuirois-je ta présence,  
Esprit Saint & Glorieux ?  
Est-ce dans l'espace immense,  
Qui par tout est sous tes yeux ?  
Ai-je une retraite sûre,  
Au fond d'une grotte obscure ?  
Dans le néant du Trépas ?  
Mais en est-il une au Monde,  
Sur la Terre, au sein de l'Onde,  
Que Tu ne penetres pas ?

De l'eclat de la lumière,  
Préviendrai-je le retour ;  
Suivrai-je dans la Carrière,  
La Méffagère du jour,  
Malgré les rapides ailes,  
Ton bras, plus rapide qu'elles,  
Rendra mon azile vain ;  
Pour te fuir, eussai-je un guide,  
Plus fidele & plus rapide,  
Il me conduit sous ta main.

Si les tenébres épaisses,  
Que la nuit répand sur moi,  
Pouvoient cacher mes foibleffes,  
Ou me dérober de toi:  
Mais toujours vaine chimère,

Cette

Cette sombre nuit réclaire,  
 Et fait loin de tes regards,  
 Seigneur, contre Ta Justice,  
 Les détours & l'artifice,  
 Sont d'inutiles remparts.

Fuiés Hommes sanguinaires,  
 Emportés loin de mes yeux,  
 Et vos discours téméraires,  
 Et vos faits licentieux.  
 Oui ma haine invétérée,  
 Saintement s'est déclarée,  
 Dès qu'on s'arme contre Toi.  
 Quand Ton Esprit Saint m'éprouve,  
 Toujourns dans mon cœur il trouve,  
 Un feu brulant pour Ta Loy.  
*A Lausanne. P. Mr. L. C. S.*

---

I M I T A T I O N.

Du Pseume XV. Tirée de la  
*Version Latine de Zurich.*

Eternel dans tes Tabernacles,  
 Quel est le mortel bienheureux,  
 Qui dans ce séjour Glorieux,  
 Entendra tes Divins Oracles?  
 Quel est il entre tous, qui doive se flatter,  
 Un jour avec les Saints, d'y pouvoir habiter?

C'est celui qui durant sa vie,  
 Ne respire nuls attributs,  
 Que ceux qui naissent des Vertus,  
 Qui tiennent son Ame ravie.  
 Qui pour se diriger, n'adopte d'autre choix,  
 Que celui de se rendre, attentif à tes Loix.

Ce sera celui qui n'encense,  
 Qu'à l'adorable Verité;

Qui

Qui fuit toute obliquité,  
Dit sincèrement ce qu'il pense.  
Mais qui sage & discret, se préserve toujours,  
Du funeste poison des médifans discours.

Celui qui dans aucune affaire,  
Ne fait injure à son prochain,  
Qui jamais ne prête la main,  
A l'outrager ni lui déplaire.  
Qui loin de le flétrir, exerce sa douceur,  
A couvrir les défauts, qui blessent son honneur,

Celui qui de vaine apparence,  
Ne se sent point le cœur épris,  
Qui met tout homme à très bas prix,  
S'il n'est de poids à la balance.  
Et qui chérit, honore, & respecte en tout lieu  
Quiconque est éprouvé, vrai Serviteur de Dieu.

Celui qui ferme en sa promesse,  
Fusse à son *dam* veut la tenir:  
Qui tranquille & sans repentir,  
L'accomplit avec allégresse:  
Qui doux, compatissant, facile dans le prêt,  
Dispense l'Emprunteur d'en payer l'intérêt.

Celui qui se montre sensible,  
A la douleur des innocents.  
Que le crédit ni les présents,  
Ne peuvent rendre corruptible.  
Qui dans ses Jugemens, intrépide & loyal,  
Prononce son Suffrage, en Juge impartial.

Tel qu'un Roc au Fort de l'Orage,  
Brave les efforts véhéments,  
Des Flôts fougoux & turbulents.  
Tel aussi sera le partage,  
De ceux qui de tes Loix, révèrent les appas,  
On les verra braver, les horreurs du trépas.

A Neuchâtel P. Mr. L. C. T.



NOUVELLES  
 CURIUSES  
 ET  
 AMUSANTES.

---

**L**E 14. du mois passé; On representa pour la première fois à Paris, au Théâtre de l'Opera, un Ballet Heroïque intitulé, *L'Empire de l'Amour*. Ce Poëme Lirique est de la Composition de Mr. De Monctif. Le Public a marqué beaucoup d'empressement pour toutes ses Représentations, & il a applaudi à cet Ouvrage plein désprit, & orné de traits fins & délicats: En voici un Extrait.

Le Prologue se passe dans l'Île de Naxos: On voit dans le fond du Théâtre, un Temple de Jupiter. Bacchus, environné des Nymphes, à qui son Enfance a été confiée, les voit avec regret ac-

N

cablées

cablées d'une extrême vieillesse, qu'elles déplorent par ces Vers.

Ne peux-t-on en chaîner le tems ?  
Le cruel nous poursuit sans cesse:  
Il fait de nos plus doux instans,  
Autant de pas vers la Vieillesse ?

Bacchus invoque Jupiter ; il en est exaucé, & il l'annonce aux Nymphes. Elles marchent alors vers le Temple, avec cette langueur ordinaire à la Vieillesse. A peine ont elles embrassé la statuë de Jupiter, quelles reprennent tous les Attraits de la Jeunesse ; Ce qui les engage à sortir du Temple en dansant & chantant autour de Bacchus. Leurs Danses sont interrompuës par l'arrivée des Menades, des Baccantes, & des Coribantes, qui en formant des Jeux invitent Bacchus à faire la Conquête du Monde. A la fin de ces Jeux, Bacchus déclare aux Nymphes qu'il part, pour aller répandre les Arts dont il est l'Inventeur ; & le reste de la Scène, qui se passe entre lui & Autonöe la principale Nimphe, expose le sujet des trois Entrées dont le Balet est composé.

*Bacc.* Je veux pour le bonheur du Monde,  
Devenir le plus grand des Dieux.

*Aur.* Helas ! Il en est un qui des Dieux est le Maître,  
Enfant

Enfant impérieux, l'Univers est sa Cour.

Vôtre repos & vos Vertus peut être,

Dépendront de lui quelque jour!

*Bacc.* Eh! Quel est donc enfin ce Tiran!...

*Aut.* C'est l'Amour.

*Bacc.* Ne peut on, en fuyant, échaper à ses Armes?

*Aut.* Pour mieux braver l'Amour, n'en prenez point d'ailarmes;

Voyez tous les bienfaits surpassés par les maux,

L'éloignement ne sert qu'à nous montrer les charmes,

Et nous tromper sur ses défauts.

Avant que vous quittés Naxos,

Nous allons dans nos Jeux peindre sa Tiranie,

Vous le verrez ternir la Gloire d'un Héros;

Tromper l'Art enchâteur du plus Puissant Genie,

Et lui même troublé de craintes, de Soupirs,

Ne pouvoir séparer ses maux de ses plaisirs.

Les Nymphes sortent pour aller préparer les Jeux; Bacchus reste avec les Menades & leurs Troupes, qui terminent ce Prologue par un Chœur dont voici les Vers.

Dieu Charmant, cédés la Victoire,

Si le Fils de Venus vous appelle à sa Cour;

On peut être amoureux & voler à la Gloire,

Le loisir des Héros appartient à l'Amour.

PREMIÈRE ENTRE'E,  
Phèdre & Ariane.

Phèdre se reproche son Amour pour Thésée, qu'elle vient de lui découvrir, après l'avoir longtems combattu & caché. Elle le rapelle à Thésée tout ce qu'Ariane, dont il est aimé a fait pour lui, & Elle declare qu'elle va avouër à sa Soeur la trahison qu'elle lui a faite. Thésée cherche à l'en détourner & lui dit.

D'un malheur qu'elle ignore,  
Fuyez le vain éclat,  
Vous ne lui rendrés qu'un ingrat,  
Et vous perdrez qui Vous adore,

Ariane survient, Elle annonce à Thésée que Minos va rompre ses fers & accorder la paix aux Athéniens; Elle ne doute pas que Minos apprenant leur amour, ne consente à leur union; Ce qui ne lui fait plus envisager qu'un avenir heureux. Thésée dans le trouble que cette nouvelle lui cause, va joindre le Roi qui l'attend; & craignant que Phèdre ne parle à sa Soeur, comme Elle l'avoit projeté, il lui dit en sortant, sans être entendu d'Ariane.

Si

si vous l'aimez? laissés lui son erreur.

Les deux Sœurs restent ensemble; Ariane marque une confiance extrême dans l'amitié de sa Sœur; Elle craint seulement que Phèdre n'ayant jamais aimé, ne regarde son Amour comme une foiblesse. Phèdre marque l'intention qu'elle a d'ouvrir les yeux à Ariane, & elle dit, en parlant de l'Amour.

On porte au pied de ses Autels,  
Plus de regrets que de reconnoissance.

Mais Ariane aime de trop bonne foy; pour soupçonner son Amant. Phèdre s'explique plus clairement & nomme Thésée, Ariane toujours aveuglée par sa tendresse répond,

Il est sûr de mon cœur, il m'aimera toujours :  
Le tendre penchant qu'il m'inspire,  
A scû lui conserver le jour!  
Ah! quel plaisir, désormais je puis dire,  
Tous les momens où mon Amant respire,  
Sont l'Ouvrage de mon Amour.

Phèdre enfin, prend le parti de faire un aveu ingénu à sa Sœur; mais le Roi arrive avec Thésée, & Ariane n'entend & ne voit plus que son Amant. Après une Fête en l'honneur de Thésée, Vainqueur du Minotaure; Minos dit à Ariane qu'il scait son Amour pour Thésée; Il l'approuve par ces Vers.

L'A.

L'Amour n'est plus une foiblesse,  
 Quand un Heros en est l'Objet.

Et il les emmene pour préparer leur Himénée. Phédre reste scule, agitée de mouvemens qu'elle n'avoit point encore éprouvés. Elle trouve que céder son Amant, pour ne point trahir sa Soeur, eut été une consolation pour Elle; Au lieu que le perdant par la volonté du Roi, il ne lui reste que la douleur de voir sa Rivale heureuse.

Thésée qui a laissé Ariane au Temple de Venus, où elle prépare un Sacrifice, revient jondre Phédre; Il cherche à augmenter le trouble où il la trouve & il lui propose enfin de la conduire à la Cour du Roi d'Athènes son Père, qui verra avec plaisir leur Himénée. Phédre alors ne connoit plus que ce qu'elle doit à la Vertu; Elle dit à Thésée de fuir & de l'abandonner. Ce Heros feint de se rendre comme elle aux Loix du devoir: Il lui dit qu'il va épouser Ariane, que l'ayant aimée, le Nœud qui va les unir & le temps, rameneront cette première tendresse. Cette résolution apparente produit par degrés l'effet qu'il en attendoit. Phédre le découvre par ces Vers.

Vous

Vous l'aimeriés ? Ah ! tout me desespère,  
 Ma Sœur, de quels transports mon cœur se sent  
 saisir ?

Quoi n'ay je plus de choix à faire,  
 Que vous tromper, ou vous haïr ?

On voit paroître alors des Prêtresses  
 de Venus: Thésée conjure Phédre de pro-  
 fiter du seul moment qui leur reste pour  
 s'éloigner, & la Scène finit par ces Vers.

*Thésée* Je meurs, si je vous perds: Prononcez,  
*Phédre.* Je vous aime.

Ariane entre sur la Scène, précédée  
 des Prêtresses de Venus, qui commencent  
 des Jeux; & dans le moment où Elle se  
 livre d'avantage à l'espoir dépouser ce  
 qu'elle aime; Elle apprend la trahison de  
 son Amant & de sa Sœur; Elle aperçoit  
 le Navire qui les conduit & qui s'éloi-  
 gne. Les Vers suivans, qui sont à la  
 fin de son Monologue, terminent l'Acte.

Hélas ! de l'Infidèle,  
 Avec tant de plaisir, j'avois sauvé les jours.  
 Dieux ! quel en est le prix ? Il va vivre pour elle ;  
 Mais tout sert leur fuite cruelle,  
 Le Vaisseau disparoit: O comble de malheurs !  
 Barbare, sois content, tu me trahis, je meurs.

## SECONDE ENTRE'E.

## L'Amour &amp; Psiché.

La Scène est dans l'Isle de Paphos. Psiché, Esclave de Vénus, se croit oubliée de l'Amour, & cette crainte l'afflige plus que les tourmens que Venus lui fait souffrir. L'Amour survient & la rassure. Ils sont interrompus par Venus, qui précipite Psiché aux Enfers. L'Amour, dans un Monologue, veut d'abord détruire l'Empire de sa Mère; mais bientôt il songe, que de lui ôter ses charmes, n'est pas le moyen de l'appaier. Il a blessé Adonis pour Elle & il projette de la fléchir, à force de la rendre heureuse.

N'emploions que des soins flatteurs ;  
 Cachons bien à Venus tout ce qui lui rapelle,  
 Quelle est une Mortelle,  
 Que lui préfèrent tous les cœurs ;  
 Le charmant Adonis que j'ai blessé pour Elle,  
 Peut seul adoucir ses fureurs,  
 N'emploions que des soins flatteurs, &c.

Ces soins ont successivement leur effet. Venus & Adonis s'expliquent ; La Déesse appelle les Bergers de Paphos pour célébrer le choix qu'Elle vient de faire

faire. Après la fête Adonis, transporté de son bonheur, s'attendrit sur les persécutions que Venus fait souffrir à un Dieu à qui il a tant de graces à rendre. Il dit à la Deesse.

Quel bonheur l'Amour sçait répandre,  
 Sur un cœur qu'il tient engagé!  
 Helas! ce Dieu charmant, par Vous même outragé  
 Cède à l'ennui qui le dévore;  
 Eh! comment s'en est-il vengé!  
 Ce que vous aimés vous adore;  
 Rien n'ose vous troubler dans un bonheur si doux,  
 Pourriés vous bien le dérober encore,  
 A ces mêmes plaisirs qu'il a versé sur Vous.

Venus est trop heureuse, pour que la colere, puisse avoir encore place dans son cœur; Elle rappelle Psiché des Enfers & la rend à son Amant. Psiché exprime, de cette manière, à Venus la reconnoissance dont elle est pénétrée.

Ai-je pû Vous faire une offense?  
 Eh! comment de Venus partager les honneurs?  
 Consultés vos beaux yeux, lisez dans tous les  
 cœurs,

Vous y verrez mon innocence.

La suite de Venus & de l'Amour; vient célébrer l'Himenée de Psiché & de l'Amour. Venus anonce enfin l'Immortalité de Psiché par ce Chœur qui finit l'Acte.

Qu'une Divinité nouvelle,  
 Jouisse parmi nous d'un éternel bonheur,  
 Pfishé, du Dieu d'Amour, scait enchanter le cœur,  
 Elle est digne d'être Immortelle.

La 3. entrée de ce Ballet, intitulée *Z. Lindor Roi des Genies du Feu*, est celle qui a reçu le plus d'applaudissement; mais ayant déjà augmenté ce *Mercuré* d'une demi feuille; Nous nous voyons obligé d'en renvoyer l'Extrait au Mois prochain.

---

*Question donnée par Mr. L. . . . .*  
*Professeur à Padoie pour exercer Mrs.*  
*les Curieux de Suisse.*

*Le Dauphin, le Cheval-Marin, & la Sirène* sont trois ouvertures d'un Bassin, que le Cardinal Coscia fait construire près du Château St. Ange, & qui sera un chef d'œuvre tant par la beauté du marbre que par la Sculpture du fameux *Baroni* Intime de cette Eminence, lequel se surpassera sans doute dans cet ouvrage; Le Cardinal Coscia fera remplir ce Bassin Superbe d'Excellent Vin, deux fois par semaine pendant que durera sa penitence, pour apaiser la soif de la Populacé altérée

rée

rée des richesses que cette Eminence a amassée à l'Abri de l'Innocence du précédent Pontificat.

Le vin coulant par les trois Ouvertures susnommées, le Bassin se vuidera précisément dans trois heures. Dans le tems que le *Cheval Marin* en rendra une Pinte; Il en sortira une & demi par la *Sirène*; Et le *Cheval Marin* étant ouvert seul; Tout le vin peut en sortir deux heures plutôt que par le *Dauphin*.

La Question est combien de tems le Bassin met à se vuidier par châte Ouverture ?

L'Enigme du Mois d'Avril passé est *La Pipe*: les Mots des Logogriphes sont *Potage, Orange & Trente*, Voici un Quatrain à ce sujet.

Pour vos Magiques Mots, il faudroit un Oedipe,  
C'est en vain que l'on s'y tourmente,  
Et je le donne à plus de trente,  
D'y trouver un *Potage & l'Orange & la Pipe*.

Berne A. H. M. D.

## ENIGME.

JE ne suis ni le Createur, ni une Creature &  
Je n'ay jamais été vû des Vivans: Je me trou-

ve parmi les morts, & je ne puis demeurer dans le tombeau: Je suis le principal membre du monde; & je ne suis cependant ni terre, ni eau, ni lumiere, ni feu, mais ie me trouve avec deux de ces Elémens. Je suis le tems & je ne diminue point. Je ne suis pas dans le present; Je n'ay pas été dans le passé & je ne seray pas non plus dans l'Eternité. Je meurs avant que de naitre, je suis parmi les Esprits damnés, mais ce n'est pas en Enfer. Je suis riche & je ne suis pourtant pas heureux.

Cette Enigme a été envoyée d'Hollande à Francfort par Son Excellence Monsieur le Conseiller secret Ludovic: Celui qui en donnera la solution, aura 4000. fl. de récompense.

Ce que dessus nous a été adressé depuis Berne par Mrs. les Directeurs du Bureau d'Adresse, tel que nous le donnons ici; n'ayant fait que de rendre en François ce qui nous a été envoyé en Allemand.

## LOGOGRIPE.

**L**A peste soit de l'ennuyeux,  
Des Logogripes serieux!  
Encor quand dans ces bagatelles,  
Jouïets pour d'oïtives cervelles  
On prend le Stile de Marôt  
L'Amusement n'est pas tant sot.

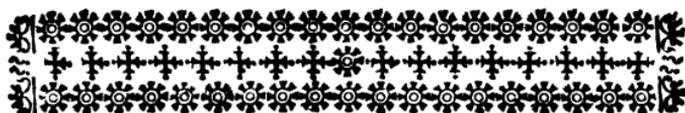
Je

Je vais donc sans cérémonie  
 Tâchant de suivre son génie,  
 Quoy-que de bien loin, vous donner  
 Mon Triste nom à deviner.  
 De mes sept Sœurs les trois premières  
 Ont des vertus particulières,  
 Celui qui les employe, & ment,  
 Doit redouter le Jugement ;  
 Dès que l'Univers eut son être  
 Un Ciel serain les fit paroître,  
 Bientôt le monstre cauteleux  
 Qui d'Adam perdit les Neveux  
 Par leur Secours prit la figure  
 Qui servit à son imposture.  
 Si la mere du genre humain  
 Qui les voyoit dans le serin  
 N'eut goûté que sa Voix touchante  
 Que la vie seroit charmante !  
 Mais des décrets trop absolus  
 Rendent mes regrets superflus ;  
 Je poursuis donc les destinées  
 Des trois Sœurs déjà désignées :  
 Elles marchaient devant Galba,  
 Puis un Pape les absorba.  
 Parmi les braves Troupes Suisses  
 Tenant leur rang dans tous Services  
 Elles en font passé le tiers ;  
 On les confond dans tous métiers,  
 Confusion très nécessaire  
 Pour que l'Ouvrier ait son Salaire.  
 Pour celuy qui me comprend bien  
 Souvent ces trois ne disent rien ;  
 Mais elles diront toute chose  
 Par subite métamorphose,  
 En bon latin ; si seulement,  
 Vous changés leur arrangement.

Puis

Puis ces Sœurs remises en place,  
 Vont prendre une riante face,  
 Quand l'humble & si soumis François  
 Dans sa politesse à l'excès,  
 Vous honorant de quelque lettre  
 Avec un tour de Petit Maître,  
 Vous jurera qu'il a l'honneur  
 D'être vôte humble Serviteur.  
 Quoy que ces trois Sœurs isolées  
 Ne présentent nulles idées;  
 Leur force est telle en mille lieux  
 Que sans elles les gens pieux  
 N'assisteroient plus au service  
 Leur absence en feroit un vice,  
 Le Roy les voit à son dessert  
 Et l'Hermite dans le desert.  
 C'en est assés, car d'en tout dire  
 N'ul mortel n'y scauroit suffire,  
 Mais ce qui reste est-il moins grand ?  
 Dieux immortels ! je vois un rang  
 Qui vâ conquerir tout le monde  
 En suivant une vagabonde  
 Qui le place sous l'étendart  
 De l'Aveugle & traître Hazard,  
 Ah ! tu déments ton origine  
 Beau rang, courant à la ruine  
 Des mortels qui t'avoient admis  
 Au nombre de leurs bons amis.  
 Mais à ma voix qui te rappelle,  
 Tu vas redevenir fidèle  
 A mieux remplir ton beau destin,  
 Brillant déjà dans un festin  
 Tu vâs y répandre la joye ;  
 En tous lieux ouvre toy la voye  
 L'innocence t'y donne accès ;  
 Mais déjà tes heureux succès

De l'Univers font ton partage ;  
 Est-il un peuple si sauvage  
 Qui chés luy ne t'aye établi ?  
 Il est vray que le plus poli  
 En plus de façons te celebre,  
 Autrefois on te vit funebre ,  
 Malgré la douceur de ton nom ,  
 Chés des peuples de grand renom,  
 Si le dernier du rang deserte  
 Tu ne feras pas grande perte ,  
 Puis qu'on la repare à l'instant  
 En multipliant le restant,  
 Peut être , la seule inconstance  
 En sçaura faire la dépense.  
 Mais poursuivons ce déserteur ,  
 Je l'apperçois avec horreur  
 Sur le bord de l'onde Infernale:  
 Dans cette demeure fatale ,  
 Sans doute , il apprend d'un Démon,  
 L'art de Leybnits & de Nevvton.  
 Ouy , ouy , dans le magique Algèbre  
 Je le revois déjà celebre:  
 On brule un Sercier , mais je crois ,  
 Que celui ci se met en Croix.  
 Mais qui D. . . . pourroit comprendre  
 Ce qu'ici je veux faire entendre.  
 Vous qui voulés que la beauté  
 Consiste dans l'obscurité ;  
 Trouverés vous donc trop facile  
 Un Logogriphe de ce Stile ?  
 S'il est ainsi , je suis capôt.  
 Il est vray que je suis bien sôt ,  
 Et ma ruse est parbleû bien finç  
 De prétendre qu'on me devine ;  
 Puisque déjà dans ce papier ,  
 On à lû mon nom tout entier.



# T A B L E.

Nouvelles Historiques & Pol: Allemagne	3
Pologne	13
Russie	17
Suède	19
Dannemarck. France	21
Grande Bretagne	40
Pais-Bas	44
Espagne	46
Portugal	48
Italie	49
Suisse	55
Nouvelles Litteraires. Principes de l'Histoire	66
Traité de l'Opinion	70
De Crouzaz, Examen du Pirrhoneisme	73
Silvain. Traité du Sublime	80
Academie des Sciences de Paris	89
Paraphrase du Pseaume 139.	92
Imitation du Pseaume 15.	95
Nouvelles curieuses & amusantes. L'Empire de l'Amour	97
Question de Géométrie	106
Explication des Enigmes & Logogripes d'Avril	107
Enigmes & Logogripes	108

F I N.